



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio S S
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.



807156
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

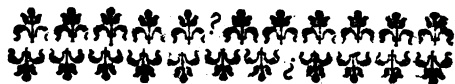
NOVEMBRE 1685.



A LYON,
Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere, au Mercure Galant.

M. DC. LXXXV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

THE
JOURNAL
OF
THE
AMERICAN
MEDICAL
ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL.
1914



LE LIBRAIRE au Lecteur.



E vous envoiray dans huit Jour, L'Histoire du Pontificat de S. Gregoire le Grand par Monsieur Mainbourg, inquarto, le prix est 6. livres, le merite de l'Autheur vous est assez connu sans que je vous en parle, & huit Jours après je vous l'envoiray aussi en deux volumes indouze, de la mesme Impression de Paris; pour 3. livres, & quinze jours ensuite Impression de Lyon, aussi en deux volumes pour 2. livres, vous aurez en mesme temps l'Histoire des Heresies de Monsieur Varillas, la Vie de Cesar & d'Auguste par l'Autheur de l'Histoire des Triumvirs & la Conspiration du Duc de Montmout. L'Histoire de la Rebellion de Hongrie, & plusieurs autres nouveautez.

LIVRES NOUVEAUX
du mois de Novembre.

LA vie de S. Philippe Nery Fon-
dateur de l'Ordre de l'Oratoire in-
octavo 3. liv.

Theologie Morale de S. Augustin ,
où le precepte de l'amour de Dieu est
traitté à fond , & les autres maximes de
l'Evangile se trouvent expliquées &
demontrée indouze, 45. sols.

La Morale d'Epictete avec des refle-
xions par Monsieur le Baron des Cou-
leurs Auteur de la traduction de Lu-
crete , 40. sols.

L'ordinaire de la Sainte Messe , avec
l'explication des principales ceremonies
qui s'y observent , l'explication plus
étendue des principales ceremonies de
la Sainte Messe , & les sentimens de
piété tirez de tous ce qui se fait & se dit
à l'Autel dont les fideles peuvent s'en-
treenir en assistant à ce saint Sacrifice
pour l'usage des nouveaux convertis par
l'ordre de Monseigneur l'Evêque de la
Rochelle indouze, 20. sols.

Ordonnance de Neron nouvelle édition infolio , 8. liv.

La vie du Pere Jean Rigoleug de la Compagnie de Jesus indouze , 30. sols.

L'Almanach de Milan pour l'année 1686. indouze , 20. sols.

L'Almanach de Liege indouze, 15. s.

La connoissance des temps pour l'Année 1686. 20. sols.

La vie du Pape Sixte V. nouvelle édition , indouze deux volume impression de Lyon , 2. liv.

L'histoire du Royaume de Chypre par Monsieur le Pelletier Auteur de la vie de Sixte V. inoctavo impression de Lyon , 2. liv.

Actes de l'Assemblée generale du Clergé de France concernant la Religion inquarto , 20. sols.

Idem indouze avec le Catalogue des livres defendu , 30. sols.

Avis pour la sainte Communion , 7. sols.



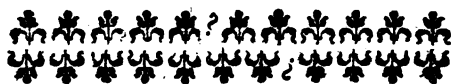


TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

P <i>Relude.</i>	
<i>Panegyrique du Roy.</i>	3
<i>Dialogue de l'Eloquence & du Louïs d'or.</i>	37
<i>Benediction de l'Abbesse de Betancourt en Picardie.</i>	47
<i>Prix donné par Monsieur le Duc de la Meilleraye.</i>	50
<i>Lettre touchant une nouvelle découverte.</i>	54
<i>Theme celeste,</i>	60
<i>Lettre en Prose & en Vers.</i>	62
<i>Translations,</i>	70
<i>Ode.</i>	76
<i>Emplois, services, & mort de Monsieur le Chancelier.</i>	94
<i>Choix que le Roy fait de M. de</i>	

T A B L E.

Boucherat, pour remplir la place de Chancelier de France, avec tout ce qui regarde cet article, & ce qui a suivy ce choix.	115
Mort de Monsieur le Prince de Conty,	134
Madrigaux,	139
Préférence de la Charge de Chance- lier de Monsieur, donnée à Mon- sieur de Boisfrant.	142
Gouvernement de Broüage, donne à Monsieur de Saussay.	144
Histoire.	145
Morts.	152
Remede surprenant.	164
Evesques decedez, avec les noms & les services qu'ont rendu à l'Egli- se ceux qui ont remply leur pla- ce.	168
Service fait pour Monsieur le Duc de Lude	180
Monsieur d'Argouges est nommé Conseiller d'Etat ordinaire, à la	

T A B L E.

place de Monsieur Boucherat.	
ibid.	
Article concernant tout ce qui s'est passé touchant les affaires de la Religion; & les Conversions de- puis le mois derniers.	181
Prise du Comte de Tekeli, avec les avantages remportez par les Po- lonois.	211
Histoire de Hongrie.	216
Nom de ceux qui ont deviné les Enigmes.	217
Enigmes.	220
Monsieur de Bonrepas est pourveu de la Charge de Lecteur ordinai- re de la Chambre du Roy.	224
Conclusion.	226

Fin de la Table.



MERCURE GALANT



NOVEMBRE 1685.

C'EST avec raison, Madame, que tous ceux qui ont entrepris l'Eloge du Roy, ont dit que sa vie estoit un continuel enchaînement de Miracles. Ce qui se passe aujourd'huy nous le fait connoistre, & il ne me seroit pas difficile d'y trouver une ample matiere aux louanges de ce grand Prince, si je n'avois ac-
Novembre 1685. A

coûtumé de me taire, quand je puis faire parler un autre en ma place. Je n'ay ny le temps de ramasser toutes les choses que l'on peut dire à sa gloire, ny l'éloquence qui me seroit nécessaire pour les bien représenter. C'est ce qui m'oblige à commencer cette Lettre par le Panegyrique de Sa Majesté, qui fut prononcé à Caën le cinquième de Septembre, au sujet de la Statuë que les Habitans luy ont élevée. Je vous envoyay le mois passé une exacte Relation de cette Feste, & vous marquay que le Pere Fejac, Professeur en Theologie, & Prieur des Jacobins de la Ville, avoit charmé par un excellent Discours le grand nombre d'Auditeurs que le zele qu'on a partout pour le Roy, avoit attiré à ce auguste Spectacle. Voicy en

quels termes ce Discours estoit
conceu.

Qu'attendez-vous de moy ,
Messieurs ? Avez-vous esperé
que je répondrois à vos idées, quand
vous m'avez fait l'honneur de me
choisir pour Panegyriste de nostre
Auguste Monarque . & pour inter-
prete de vos cœurs ? Ces deux qua-
litez sont difficiles à soutenir ; ce
qu'à fait LOÛIS LE GRAND est si
extraordinaire & si singulier ; les
sentimens que vous avez pour luy
sont si vifs & si délicats , qu'on ne
peut sans témérité se promettre de
réüssir , soit qu'on soit obligé de par-
ler de luy , soit qu'il faille parler
pour vous.

L'Invincible , le Magnanime
Loüis fait le bonheur de la Fran-
ce , la destinée de l'Europe , l'éton-
nement de l'Univers. La gloire de

A 2

4 MERCURE

*son Nom s'étend jusqu'au extrême-
tez de la terre ; & de ces extrémi-
rez, des Peuples dont les Noms nous
estoiert presque inconnus , viennent
le voir & l'admirer. Adoré de ses
Sujets , respecté de ses Voisins , tou-
jours vainqueur , soit qu'irrité de
l'orgueil de ses Ennemis , il leur
fasse la guerre ; soit que touché de
leur foiblesse , il leur donne la Paix.*

*Quelles expressions peuvent égaler
la gloire d'un tel Prince ? L'Elo-
quence accoutumée à relever les
actions des autres Heros , ne peut
qu'affoiblir celles de LOÜIS , pres-
que reduite à ne le louer que par
son desordre & son silence.*

*Il paroist bien , Messieurs , qu'un
merite si extraordinaire a fait sur
vos cœurs toute l'impression qu'il est
capable de faire. L'éclat de ce jour
qui va devenir celebre ; cette Pom-
pe . cette Assemblée , la joye qui pa-*

roist dans vos yeux , la Place même que vous avez fait embellir , & la magnifique Statuë que vous venez d'y ériger , ne nous laissent point douter , qu'entre tous les Sujets d'un si grand Roy , il n'y en a point qui ressentent mieux que vous, le plaisir & la gloire de luy obeir. Rien de tout ce que sa Grandeur vous a fait penser , ne devroit échapper à quiconque doit parler pour vous. Mais comment une langue pourroit-elle servir d'interprete à tant de cœurs ? Quel Orateur assez habile pourroit expliquer ce qu'ont pensé tant de spirituelles & d'illustres Personnes ?

Quand il ne seroit pas mesme impossible d'y réussir , estoit-ce sur moy , Messieurs , que devoit tomber vostre choix ? Né dans une autre Province , & presque inconnu dans cette Ville , où fleurissent les beaux

Arts , où plusieurs excellens Hommes joignent l'étude de l'Eloquence à celle des Loix , des belles Lettres , des Sciences humaines , & de la Divine Theologie , devois - je esperer d'autre part au Panegyrique que vous prepariez , que celle d'entendre & d'applaudir ?

Mais vous avez voulu que ce Panegyrique deust sa beauté à la grandeur de sa matiere , sans rien devoir à l'Orateur. Vous l'avez voulu , Messieurs , & j'obeis ; persuadé de mon insuffisance , seur néanmoins de vous plaire , puisque j'ay l'honneur de parler d'un Prince pour qui vous n'avez pas moins de tendresse que de respect , & qui merite l'admiration qu'ont pour luy les deux Mondes qui composent l'Univers , je veux dire le Monde Chrétien , & le Monde Politique. Il est rare qu'on leur plaise également.

Tels Princes qui ont esté les delices de l'Eglise, n'ont pas eu l'approbation du Siecle; & tels qui ont fait l'admiration de ces sages mondains, qui preferent à toutes les raisons la raison d'Estat, ont eu le mal-heur de déplaire aux Sages Evangeliques, qui preferent à tous les interets, l'interest de la Religion.

Ce qui distingue le Roy de presque tous les autres Rois, est qu'il plaist en mesme temps à ces deux Mondes. On voit en luy ce que l'Eglise peut aimer, on y voit ce que le Siecle peut admirer. Et si je suis assez heureux pour raconter seulement quelque une de ses actions sans en affoiblir la beauté, ou pour decouvrir quelque une de ses vertus sans en diminuer l'éclat; vous avouerez, Messieurs, qu'on pourroit ajouter aux nobles Inscriptions, que des personnes distinguées par leur rang,

Et par leur merite, ont fait graver au pied du superbe Monument, que cette Ville consacre à la gloire du Roy, qu'on pourroit, dis-je, y ajouter ces deux mots, qui seuls valent un Panegyrique ; LOUIS LE GRAND, l'Amour du Monde Chrestien, l'Admiration du Monde Politique.

Si ce que l'Eglise aime dans les Princes, n'est pas toujours ce qui brille le plus en eux, c'est du moins ce qui merite le plus d'estime. Incapable qu'elle est de se laisser éblouir par un faux jour, éclairée des lumieres de l'Evangile, elle n'estime que le vray merite, & ne donne que de justes éloges. Que peut-on s'imaginer de plus grand que ce qu'elle aime dans les Rois ? Ne se croire élevé sur le Trône que pour rendre des Sujets heureux ; n'entreprendre la Guerre que pour reprimer l'in-

justice , ou pour affermir la Paix ;
 n'avoir de puissance & de grandeur ,
 que pour les faire servir aux inte-
 rests de la Religion ; c'est ce qu'aime
 l'Eglise , & ce que nous admirons
 en LOUIS LE GRAND.

Qu'on est heureux quand on obeit
 à un Prince , persuadé comme luy ,
 que la Providence fait naistre les
 Rois pour l'utilité de leurs Sujets :
 & que comme les Astres ne sont at-
 tachez au Ciel que pour éclairer
 l'Univers , les Souverains ne sont
 élevez sur le Trône , que pour le
 bien de leurs Estats : LOUIS ne
 pense qu'à faire la felicité des siens.
 Si nous l'admirons , il nous aime.
 Nous nous estimons heureux de l'a-
 voir pour Maistre , & il ne seroit
 pas content de luy mesme , s'il y
 avoit dans le monde un meilleur
 Maître que luy.

A qui devons-nous qu'à sa va-

A 5

leur & à ses soins , le repos dont nous avons jouï pendant une longue Guerre , qui ne nous a point empêché de goûter les fruits & les douceurs de la Paix ? Si nos voisins n'ont pas seulement approché de nos Provinces qu'ils esperoient conquérir, s'ils n'ont rien fait de tout le mal qu'ils vouloient faire ; n'est-ce point qu'ils les a prévenues, & que portant la terreur & la desolation sur leurs terres , il les a mis hors d'état d'entreprendre rien sur les nostres ?

A qui devons-nous qu'à sa prudence , & à la passion qu'il a de nous rendre heureux , l'établissement du Commerce , la sûreté de la Navigation , la reforme des Loix , le bon ordre de la Justice , la discipline des Armées ; tout enfin ce qui rend la France aussi florissante au dedans , qu'elle est redoublée au dehors ? De tout ce qui peut

nous estre utile , rien n'échappe à sa prévoyance , rien ne fatigue sa bonté , remplissant selon nos divers besoins les différentes fonctions de Législateur , de Pere & de Juge ; tantost il fait des Loix , tantost il accorde des Graces , & tantost il termine des Differens.

~ Plus sage que tant de Rois , qui ne se soucians pas que leurs Sujets soient bons , pourveu qu'ils leur soient soumis , pensent plus quand ils font des Loix , à conserver à chacun son bien , que son innocence ; LOUIS se considerant plutôt comme le Directeur des mœurs de ses Sujets , que comme l'Arbitre souverain de leur fortune , ne fait pas seulement des Loix pour maintenir la tranquillité dans son Empire , il en fait pour y conserver la vertu. Il punit le Blasphême , il défend les Usures , il arreste la fureur des Duels.

furéur presque aussi ancienne que la Monarchie, inveterée, opiniâtre, incurable à tout autre qu'à LOUIS LE GRAND, dont l'empire semble s'étendre jusques sur les cœurs. Il commande, & comme on perd en même temps jusqu'au desir, jusqu'à la pensée de luy desobeir, il ne trouve presque point de coupables qu'il soit obligé de punir.

Il voudroit bien ne pas trouver plus de malheureux; mais parce que telle est nostre destinée, qu'il y en aura toujours, il se fait un plaisir & une loy de les secourir. Qui d'entre ses Sujets distingué par le mérite, & accablé par la fortune, luy a fait connoistre ses besoins sans le voir s'y interesser? Laquelle de ses Provinces a veu mourir ses esperances par le déreglement des Saisons, sans les voir aussi-tost renaître par les soins qu'il a pris de

la soulager ? Il suffit que LOÛIS sçache qu'on est malheureux pour qu'on cesse aussi-tôt de l'estre. Son air seul & ses manieres obligeantes tiennent lieu de bonne fortune aux miserables qui ont l'honneur de l'aborder ; il y ajoute des secours considerables , & il semble que la Providence ne permet qu'il arrive quelques disgraces , que pour luy laisser la gloire d'avoir fait seul le bonheur de ses Suiets.

L'amour qu'il a pour eux le fait souvent descendre du Trône pour monter sur le Tribunal , où comme s'il n'estoit point d'ailleurs occupé à regler la destinée de presque tous les Souverains de l'Europe , il se fait une serieuse occupation de terminer les Differens de ses Suiets. Il écoute , il examine , il prononce ; mais avec quel discernement ? Avec quel respect pour les loix ? Ceux dont il

d'aigie prendre les avis, avoient
que plus habile qu'eux il ne regne
par moins dans son Conseil par l'éle-
vation de son genie, que par la su-
periorité de son rang. Il démele tou-
jours le bon droit, & si nous en ex-
ceptans les occasions, où sa bonté
pour ses Sujets l'impesche de se ren-
dre iustice à soy-même, il le favori-
se toujours; inflexible dans la iusti-
ce qu'il rend aux autres; iniuste
avec honneur dans les iniustices
qu'il se fait à luy-même; & par
tout également digne de l'amour du
Monde Chrestien.

Mais peut-estre qu'il paroist
moins aimable à ce monde pacifique,
quand à la teste de ses redoutables
Armées il porte la guerre chez les
Peuples jaloux de sa puissance. Rien
moins, Messieurs, il plaist autant
sous les armes que sur le Trône.

Qu'on ne se figure point icy un

de ces Conquerans , qui ne troublent le repos de la terre , que pour calmer le trouble qu'un desir déreglé de s'agrandir excite dans le cœur. Tels ont esté les Césars & les Alexandres , qui en acquerant un peu de gloire , se sont attirez beaucoup de haine ; au lieu que nostre invincible Monarque ne s'est pas moins acquis par ses conquestes l'amour que l'admiration de l'Univers.

Ne sçait-on pas , que le desir de vaincre , le plaisir , de se vanger , le dessein de nuire , ny aucune de ses farouches passions qui font les guerres injustes , ne luy a point fait prendre les armes ? Nos Ennemis mêmes peuvent-ils defavoüer que quelque ardeur qu'il eust pour la gloire , quelque assésuré qu'il fust de triompher , il n'a combattu que malgré luy ? Jamais il n'eust fait la guerre , il eust pû réprimer l'injustice de ses

*voisins , ou assurer le repos de ses
Sujets ?*

*Empereurs , Rois , Souverains ,
Republiques , Estats , Peuples qu'il
a vaincus , ne vous en prenez qu'à
Vous mesmes de vos pertes & de
vos malheurs. Si l'Espagne n'eust
pas contesté des Droits trop bien ju-
stifiez , LOÜIS n'eust point attaqué
les Pais-bas , qu'il parcourut com-
me un foudre , avec une incroyable
rapidité , laissant par tout d'écla-
tantes marques de ses victoires. Si
la Hollande eust esté moins ingrate ,
on ne l'eust point veüe succomber
sous la mesme puissance , à laquelle
elle estoit redevable de son eleva-
tion Si l'Allemagne eust mieux con-
nu ses veritables intereste , si des
craintes imaginaires , si d'injustes
défiances ne l'eussent fait armer
contre la France , le Roy qu'elle a
contraint , de devenir son Enne-*

my, n'eust jamais esté que son Protecteur.

Combien les Princes liguez avec tant de peine, & avec si peu de succès, eussent-ils épargné de sang? Combien de Places eussent-ils conservées, si leur opiniâreté ne les eust empesché d'observer les Traitez que leur foiblesse les avoit forcé de conclure? Luxembourg n'eust point changé de maître, s'il n'eust fallu par un coup de si grand éclat mettre fin aux lenteurs & aux artifices de la Politique Espagnole. L'obstination des Ennemis à perdre cette importante Place, à forcé le Roy à la prendre. Passonné pour la paix jusques dans le sein de la victoire, il n'a fait cette dernière conquête que pour n'estre pas obligé d'en faire de nouvelles.

Quel autre obstacle, que sa seule moderation s'est opposée à celles

riers consacrez au Dieu des Batailles qu'il pouvoit faire ? L'occasion seroit-elle jamais plus favorable de remonter sur le Trône de Charlemagne, & de s'assujétir l'Empire, qui sur le penchant de sa ruine sembloit demander un nouveau Maître, & un plus puissant Protecteur ? Le Roy n'avoit qu'à le vouloir, il pouvoit tout. Mais semblable au grand Theodose, que Saint Augustin admire pour avoir esté moins sensible au desir d'acquiescer un Empire, qu'à la gloire de secourir un Empereur destitué de tout secours : LOUIS, pour laisser à l'Empire la liberté de réunir ses forces contre les Turcs, retire les siennes du voisinage de Luxembourg, prest à secourir l'Empereur, & à renouveler sur les bords du Danube les merveilles de la journée du Raab, si ce Prince n'eust mieux aimé s'exposer à perdre tout,

qu'à devoir deux fois sa Couronne.

Que cet endroit, Messieurs a esté touchant pour l'Eglise ! & que le Roy parut aimable au Monde Chrestien, quand il suspendit ses conquestes pour faciliter le secours de Vienne, dont la perte n'estoit pas tout le mal qu'on devoit craindre. Les interets de la Religion estoient meslez avec ceux de l'Empire dans la conservation de cette Place : c'est ce qui faisoit trembler le Monde Chrétien, & c'est ce qui toucha LOUIS LE GRAND : car fut-il jamais un Prince plus religieux ?

J'en prens à témoin toute la terre : on voit par tout des marques de son zele & de sa pieté. Dans l'Empire, Strasbourg & Munster assujettis à leurs Princes legitimes, & en mesme temps à leurs legitimes Pasteurs ; dans la Hollande, des lau-

les, & au lieu d'Arcs de triomphe, des Croix élevées & des Autels réparés, en Afrique les Prisons de Tripoli, d'Alger & de Tunis ouvertes par de glorieux Traitez, ou brisées par d'heroïques efforts; & un nombre infini d'esclaves arrachés à la fureur des Ennemis du nom Chrétien; dans tout l'Empire Ottoman, le Christianisme florissant à l'ombre des lys; dans la Palestine les Lieux saints protégés contre l'impiété des Infidèles, & mis à l'abry de leurs insultes; dans les Indes dans le Japon, dans la Perse, des Missions d'Hommes Apostoliques, établies, protégées, entretenues; dans l'Italie, la fameuse Pyramide qui fut élevée pour vanger l'honneur de la France, abbatuë pour ménager la gloire du saint Siege; à nos yeux, de dangereuses nouveautez ou prévenues; ou dis-

spées ; la paix rendue à l'Eglise , & ce qui fera l'éternité de cette Paix, l'Episcopat rempli d'excellens Sujets , & de grands Hommes.

Ajoutons à tant de merveilles ce qui seul suffiroit pour immortaliser la pieté de LOUIS LE GRAND : le Calvinisme presque aneanty ; il expire ce monstre qui desoloit autrefois la France ; elle languit , elle meurt cette heresie qui fut la source funeste de nos divisions & de nos guerres. Ils ne subsistent plus ces Temples élevez sur les ruines de nos Eglises ; ces Temples où l'on n'offroit pas de Victimes , & où l'on formoit des vœux qui n'avoient peut-estre pas pour objet nos prosperitez. Des millions de Protestans sont réduits à un petit nombre , & bien-tôt ce ne sera plus que par l'Histoire qu'on apprendra qu'elle a esté la fortune de ce formidable party.

Il avoit resisté aux armes de plusieurs grands Rois , & il cede presque sans resistance à LOUIS LE GRAND , qui n'employe pour le ruiner que sa bonté , sa douceur , ses bienfaits , son zele , & ses Loix ; Loix qui sans violer d'anciens Edits en repriment les abus ; Loix également douces & severes , justes & charitables ; Loix favorables à ceux mesmes qui les trouvent dures , & auxquelles ceux qui s'en plaignent se confesseront quelque jour redevables de leur salut.

L'Eglise peut-elle donner moins que son cœur à un Prince qui lay rend de si grands services ? Est-ce assez qu'elle l'appelle le Prédicateur de la Foy , le Defenseur des Veritez Orthodoxes , l'Evesque seculier de ses Sujets ? Noms glorieux que Saint Remy donnoit autrefois à Clovis. Est-ce assez mais laissons à

l'Eglise le choix de ce qu'elle doit faire pour marquer sa reconnoissance à ce Grand Roy; & voyons dans le peu de temps qui nous reste, s'il ne merite pas aussi justement l'admiration du Monde Politique, que l'amour du Monde Chrestien.

L'admiration, toute muette qu'elle est ordinairement, est le plus glorieux de tous les Eloges. Tandis que ce qu'on estime laisse la liberté de parler, ce qu'on dit peut estre soupçonné de flaterie; tout est naturel, tout est sincere dans le silence qui accompagne la surprise; ce qu'on voit ne peut estre que tres-grand, quand on admire sans louer. Alexandre toujours brave, toujours heureux, ne trouva rien qui pût arrêter le cours rapide de ses Victoires, toute la terre en fut saisie d'étonnement; & comme il est remarqué dans l'Ecriture, ne pouvant le louer, elle se

tut , & l'admira. Salomon fut le plus magnifique de tous les Rois , & ceux qui le virent , tomberent dans une espece de ravissement qui leur osta l'usage de la parole. Ce que ces Princes ont esté dans leur Siecle , LOUIS LE GRAND ne l'est-il pas dans le nostre ? Est-il moins vaillant & moins heureux qu'Alexandre ? Est-il moins magnifique que Salomon ? N'en doutez pas , Messieurs , la posterité l'admira , comme nous les admirons.

Le fameux Passage du Rhin va prendre parmi les prodiges le rang qu'ont tenu jusqu'icy les passages du Granique & de l'Hydaspe. On y verra LOUIS LE GRAND s'estimer heureux d'avoir enfin trouvé un peril digne de luy ; & ce que ne put faire Alexandre , on l'y verra imprimer dans les cœurs de tous les siens la noble ardeur dont il brûloit.

Soutenus

tenus par sa presence , animez par sa valeur , glorieux de combattre sous les yeux d'un si grand Roy ils se précipiterent dans les eaux , & ils allerent malgré la profondeur & la rapidité du Fleuve , chercher des Ennemis qui n'eurent n'y assez de fermeté pour les recevoir , ny assez de cœur pour les attendre.

Cent prodiges ont suivy ce premier miracle ; mais la Posterité qui les doit admirer , les croira t-elle ? Vous mesmes , Messieurs , qui les avez vus , les croyez vous ? L'Histoire de LOUIS LE GRAND , toute vraie qu'elle est a t-elle moins que celle d'Alexandre l'air de la Fable ? Y a t il de la vray semblance dans les veritez qu'on dit de luy ?

Qu'en quinze jours , dans la plus fâcheuse saison de l'année , il ait subjugué toute une Province confi-

Septembre 1685.

B

derable par le nombre & par la force de ses Places; qu'en moins d'un mois il ait pris plus de Villes qu'il n'en faudroit pour faire un puissant Etat; qu'il ait resisté seul à toute l'Europe; qu'il ait triomphé par tout où il a combattu; que ses Ennemis n'aient esté que les témoins & les spectateurs immobiles de ses victoires; qu'il leur ait osté jusqu'au courage de se défendre; qu'il ait réduit Alger à confesser qu'il luy faisoit grace, quand il luy imposoit des Loix; qu'il ait humilié Gennes, sans achever de la détruire: souffrez que je le repete, vous qui en avez esté les témoins, le croyez vous? Ou parce qu'il vous est impossible d'en douter, espérez-vous que les siècles futurs n'en doutent point? Alexandre crût qu'il étoit de sa gloire de les tromper, par les vaines apparences d'une grandeur qu'il

n'avoit pas : il est au contraire de la gloire du Roy qu'on les ménage, & qu'on ne leur apprenne des grandes choses qu'il a faites, que celles qu'ils pourront croire.

Que la Posterité sçache, que Loüis s'est rendu deux fois maître de Valenciennes par ses Armes & par ses Bienfaits. Mais ne luy disons pas que cette importante Place attaquée au milieu de l'Hyver, a esté prise en un quart d'heure & en plein jour; qu'on la vit passer en un moment de la confiance au desespoir, du desespoir à la joye; & que le sort des Vaincus y fut bien-tost égal à celui des Victorieux; ceux-cy pensant avec plaisir à la gloire qu'ils avoient acquise, ceux là au par-don qu'on leur avoit accordé; & tous à la Victoire que Loüis avoit emportée.

Que la Posterité sçache, que le

formidable Cambray n'a résisté que tres-peu de iours : mais qu'elle ignore que le Roy n'employa pour le prendre que la moindre partie de ses Forces : & que plus genereux qu'Alexandre, qui croyoit perdre autant de gloire, que les autres en acqueriroient, il avoit envoyé ses meilleures Troupes à son illustre Frere, qui dans le mesme temps prenoit une Ville, & gaignoit une Bataille.

Ce que nous retrancherons des surprenantes actions que l'Invincible LOUIS a faites, empeschera ceux qui viendront après nous de le prendre pour un Heros fabuleux; & le peu que nous en dirons suffira pour le faire regarder comme le plus grand des Heros.

Pourra t-on luy refuser ce titre, quand on sçaura qu'après avoir triomphé de ses ennemis, il s'est vaincu luy-mesme ? C'est ce qu'il

faudra raconter exactement à la Postérité. Il est de l'intérêt de toute la terre , qu'aucun Prince ne le puisse ignorer. Louis plus grand que sa gloire & que sa fortune, aussi maître de luy- mesme que de ses Ennemis , s'arreste au milieu de sa course , & borne ses Conquestes dans un temps où son glorieux destin sembloit l'appeller à l'Empire de l'Univers. Il est vray qu'il fait la Paix en Conquerant & en Maître ; il la donne à ses Ennemis , comme il donne des Loix à ses Sujets ; seul Arbitre , seul Mediateur, il conclut , il décide ; ce qu'il pretend qu'on restitue , ce qu'il veut donner, ce qu'il doit retenir , il regle tout ; mais il le regle d'une maniere si desinteressée , si genereuse , qu'il semble vouloir partager avec les Vaincus le fruit de ses Victoires. & qu'il donne sujet de douter ,

lequel des deux luy est plus glorieux, ou d'avoir si souvent triomphé durant la guerre, ou d'avoir sacrifié tant de Conquestes à la Paix.

L'Antiquité, toute fiere qu'elle est du grand nombre de ses Heros. pourroit-elle nous en montrer un, qui dans telles conjonctures ait fait un si grand sacrifice ? Il y a peu de Conquerans qui ne se soient laissez entraîner comme des esclaves par leur bonne fortune ; Alexandre succomba sous le poids de la sienne, aveuglé de son bonheur il perdit toute moderation. C'estoit, Messieurs, c'estoit à LOÜIS LE GRAND qu'estoit reservé l'avantage de donner au monde ce rare exemple de vertu ; & d'apprendre aux Souverains qu'ils doivent préférer aux charmes de la gloire, le repos de leurs Sujets, & au titre de Conquerant la qualité de Pacifique.

Un Prince connu sous ce nom dans la Judée , fut autrefois adoré de toute la terre , & ce Prince semble renaître en LOUIS LE GRAND. Ces nombreuses Armées prestes en tout temps à marcher & à combattre , ces Flotes qui font trembler toutes les mers ; ces fortifications si régulières , & presque aussi-tôt achevées que résolues ; ces richesses immenses , ces magnifiques Palais, cet assemblage de tous les Chefs-d'œuvres de la Nature & de l'Art ; ces Montagnes abattues , ces Rivières détournées, cent autres semblables merveilles ne renouvellent-elles pas dans nos jours les merveilles du temps de Salomon ? N'en voyons-nous pas même un grand nombre qui échaperent à la magnificence , ou aux soins du Monarque des Juifs ? Ce fameux Hostel , qui disputeroit de beauté avec les plus

superbes Palais des Rois , & qui sert d'asyle à de braves & d'illustres malheureux ; ces soins si noblement employez à former de jeunes Guerriers , ces établissemens où la beauté trouve une protection qui l'empesche de devenir criminelle , & où la Noblesse trouve des secours qui l'empesche d'estre miserable ; ne sont ce pas des prodiges de magnificence inconnus jusqu'au temps de LOÜIS LE GRAND ? Le monde les admire ; mais ce qu'il admire le plus , est la personne même de LOÜIS.

Quelle grace ! quel air ! quel admirable mélange de douceur & de majesté ! peut-on le voir sans l'aimer ? Et se lasse-t'on de le voir ? N'y a-t-il point dans ses moindres mouvemens je ne sçay quel agrément qui enchante ? Un air de Héros & de Souverain ? Je ne sçay

quoy de plus qu'humain qui charme
les yeux , qui ravit les cœurs , & qui
inspire tout à la fois la tendresse
l'obéissance & le respect : Un seul
de ses regards le fait mieux connoi-
tre que ne le feront jamais ses
Historiens & ses Panegyristes : &
pour estre persuadé de tout ce que la
renommée publie de luy , il ne faut
que le voir un moment. On se l'ima-
gine d'abord , tel qu'il est , à la teste
de ses Armées , intrepide , agissant ,
infatigable ; tel qu'il est dans son
Conseil , assidu , pénétrant , judi-
cieux ; tel qu'il est dans sa Cour , &
au milieu de cette foule d'adora-
teurs , que son mérite plutôt que sa
fortune luy attire de tous les endroits
de la terre , doux , caressant , de
facile accès , sensible à l'amitié ,
distinguant le mérite , récompensan-
la vertu , dissimulant les défauts ,
supportant les foiblesses ; enfin plus

*grand Homme encore que grand Roy,
& toujours digne de l'admiration
du Monde Politique, & de l'amour
du Monde Chrestien.*

*Qu'en'ay-je, Messieurs, une élo-
quence assez vive & assez forte
pour le représenter tel qu'il paroist
à ceux qui ont l'honneur de le voir!
Mais vous avez heureusement
suppléé à ce que vous sçaviez qui
manqueroit à ma voix. L'excellente
Statuë que vous avez érigée parle
pour vous, elle parlera mesme dans
tous les temps; & ce monument
travaillé avec un art & une dé-
licateffe capables d'immortaliser son
Auteur, n'est pas seulement le
temoin fidelle des sentimens res-
pectueux que vous avez pour le Roy,
il sera son Panegyriste eternal. Les
Siècles les plus reculez se souvien-
dront en le voyant, des Viistoires &
des Vertus de LOUIS LE GRAND;*

on pensera tout ce que vous pensez aujourd'hui, & l'on dira que si Louis a esté le plus Grand des Roys, vous avez esté les plus fidelles, & vous vous estes estimez les plus heureux de ses Sujets.

Faites, ô mon Dieu ! que nous joüissions long temps de ce bon-heur, & qu'il dure encore après nous. Conservez-nous un Prince que vous nous avez donné parce que vous nous aimez. Laissez-luy le temps d'achever ce qu'il medite pour vostre gloire, & comblez-le de vos graces, tandis qu'il nous comble de ses faveurs. Qu'il n'ait point d'ennemis, ou qu'il en triomphe toujours ; Que la felicité de son regne s'étende également sur sa Famille & sur ses Etats ; Que le glorieux heritier de sa Grandeur le soit de sa vertu ; Qu'il ait son cœur, comme il a son nom ; Que les peuples reverent ce

*Monarque , l'amour de l'Eglise ,
l'admiration du monde ; Que les
Rois l'imitent ; Que tout luy soit
assujetty , & que luy-mesme vous
soit soumis.*

*Ce sont , ô mon Dieu , les Vœux
que forment de toute l'étendue de
leur cœur ce Prelat si vertueux & si
digne de son Auguste Caractere : Ce
Sage & judicieux Intendant , digne
Ministre d'un si grand Roy ; ces
Magistrats si zelez pour le bien pu-
blic ; ces Docteurs si habiles ; ces Ju-
ges equitables , & éclairez , ces Sça-
vans de toutes professions , & tout
ce Peuple. Ils vous demandent, Sei-
gneur , & je vous demande avec
eux , la continuation des graces que
vous avez si liberalement répan-
duës sur la Personne , sur la Famil-
le , & sur les Etats de LOUIS LE
G R A N D.*

Je vous envoie un Dialogue qui a receu icy de grands applaudissemens. Je ne sçay point le nom de son Auteur , mais l'Ouvrage parle assez de luy-mesme, sans qu'il soit besoin d'autre chose pour vous le faire estimer.



DIALOGUE DE L'ELOQUENCE ET DU LOUIS D'OR.

L'ELOQUENCE.

A Vous voir & à vous entendre , les Hommes n'ont point d'autre Divinité que vous ; il ne reste plus qu'à vous bâtir un Temple.

LE LOUIS D'OR.
On m'en a déjà bâti un où

je ne faisois pas mal le Personnage d'un Dieu; mais il m'importe fort peu d'avoir un Temple de pierre & de bois , pourveu que j'aye le cœur de l'Homme pour mon Autel , où il me consacre tous ses travaux & ses soins.

L'ELOQUENCE.

Vous parlez bien haut pour le Fils de la Terre.

LE LOUIS D'OR.

Je ne suis point tellement le Fils de la Terre , que je ne sois aussi le Fils du Soleil & des Astres.

L'ELOQUENCE.

Pour moy , je suis la Fille de l'entendement & du cœur de l'homme.

LE LOUIS D'OR.

S'il n'y a qu'à sortir de l'entendement & du cœur de l'Homme pour prouver sa noblesse , les trahisons & les grands crimes

seront bientôt illustres , & disputeront avec vous de la gloire de la Naissance. Il est vray que j'ay esté conçu dans un lieu bien obscur , mais j'ay trouvé dans cette obscurité là je ne sçay quoy qui ébloüit les yeux , & qui n'est pas fort desagréable aux vostres. J'avouë que ma Naissance m'a rendu le voisin des Enfers , mais on m'y a trouvé ; & si vous y estiez cachée comme moy , je ne sçay pas qui vous iroit chercher là pour vous déterrer.

L'E L O Q U E N C E.

Je sçay bien que vous plaisez aux Hommes , mais ce n'est qu'à cause que vous leur imposez par de petits agrémens qui donnent dans les yeux.

LE L O U I S D' O R.

Mes agrémens ne donnent point si fort dans les yeux , qu'ils

ne donnent encore plus dans le cœur. Pour ce qui est d'imposer, nous sommes dans un temps où l'on ne peut faire fortune dans le monde à moins qu'on n'impose. Nous le faisons tous deux, mais avec cette difference que vous n'imposez que par des paroles, au lieu que j'impose par ma solidité, car on dit qu'il n'y a point de raison plus solide que moy, & qu'on ne peut donner une plus belle couleur à la verité que la mienne; au moins vous m'avoüerez qu'elle vaut bien le brillant de vos pensées.

L'ÉLOQUENCE.

Toute comparaison est odieuse, mais s'il est question d'en venir au merite, c'est moy qui ay reüny les Peuples quand ils estoient errans dans les Déserts, & qui les ay fait vivre en Republique.

LE LOUIS D'OR.

C'est moy qui suis le nerf de leur Republique & la liaison de leurs Estats ; c'est moy qui suis les delices des Jeunes, & le soin des Vieillards.

Je suis la bien venuë par tout.

LE LOUIS D'OR.

Principalement quand je vous accompagne.

L'ELOQUENCE.

J'ay accès dans le Palais des Roys.

LE LOUIS D'OR.

Vous n'y en avez point tant, qu'un Mulet qui me porte n'y en ait encore davantage que vous.

L'ELOQUENCE.

J'ay beaucoup de pouvoir sur le cœur de l'Homme.

LE LOUIS D'OR.

Vous en avez, mais avec un grand embarras de paroles, au

lieu que moy , sans preparation
& sans artifice, j'ay le don de me
faire écouter dans les cœurs , &
de m'en rendre le maistre ; car
étant question dernièrement de
consoler un miserable , vous ta-
châtes de le faire par beaucoup
de paroles, peut-estre qu'il n'étoit
pas fait à un si beau langage,
mais vôtre discours luy sembloit
bien fade, lors que quelqu'un
s'avisa de me mettre dans
sa main , & alors on vit la joye
qui s'épanouissoit sur son visage,
& à l'entendre il sortoit de moy
une vertu secreete qui luy alloit
gagner le cœur. Feriez - vous
bien par vos paroles ; ce que je
faisois en ce temps là par mon
silence ?

L' E L O Q U E N C E .

Je rends bien d'autres services
à l'Homme.

LE LOUIS D'OR.

Vous en rendez , mais je ne sçay s'ils valent les miens ; car je m'en vais chez un Roturier, je le rends Gentil-Homme ; je m'en vais chez un Ignorant , aussi tost c'est un Homme d'un sens profond ; je m'en vais chez un Temeraire ; aussi-tost c'est un Brave, & si vous faites les Doctes , j'ay le privilege de faire les Docteurs, Vos services valent-ils bien ceux là ?

L'ELOQUENCE.

D'où vient donc qu'après tant de bien-faits que vous rendez , je vous voyois dernièrement sous le marteau d'un Artisan où vous faisiez une pauvre figure ?

LE LOUIS D'OR.

Je ne sçay pas si vos figures sont plus agreables , mais je sçay bien que le tour qu'on me don-

noit alors , vaut bien le tour de vos Períodes & de vos Vers.

L'ELOQUENCE.

Mais avec ce beau tour on vous voit courir le Monde comme un miserable qui n'a point de Pays.

LE LOUIS D'OR.

Si c'est un mal que de courir le Monde, il m'est commun avec le Soleil. Je n'ay point de Pays arresté, mais par tout où je suis, l'Homme trouve sa Patrie.

L'ELOQUENCE.

Il a donc grand tort de vous traiter aussi mal qu'il fait; car vous tombâtes dernièrement entre les mains d'un vieux Avare qui vous mit en prison dans un Coffre fort, & qui vous enfouit dans la terre.

LE LOUIS D'OR.

Quand je suis en prison de la

sorte, il n'y a personne qui n'aime mieux y entrer, que d'aller dans les lardins des Princes. Je n'y suis pastout seul, le cœur de celuy qui m'y met., s'y cache avec moy.

L'ELOQUENCE.

Mais que faites-vous là ?

LE LOUIS D'OR.

Ce que vous faites dans vos Ecrits qui sont cachez dans la Boutique d'un Libraire.

L'ELOQUENCE.

Je suis là comme le monument des Orateurs, où leur Esprit repose.

LE LOUIS D'OR.

Et moy je suis dans ce Trésor enfouy, comme le monument du Riche où son Ame repose.

L'ELOQUENCE.

Je plains pourtant bien vostre

destinée, puis qu'au sortir de là on vous voit souvent à la discretion d'un faux Monnoyeur.

LE LOÛIS D'OR.

Je ne plains pas moins vos Ecrits, puis qu'après avoir esté lûs avec tant de plaisir, on les voit quelquefois dans un Cabinet à la discretion des Souris.

L'ELOQUENCE.

Vous allez après cela dans des lieux pestiferez.

LE LOÛIS D'OR

Je n'y prens point de mauvais air, & je n'en suis pas moins bien venu à la Cour, où les Creatures les plus délicates disent que je porte la santé avec moy.

L'ELOQUENCE.

On voit mesme sortir quelquefois d'entre les mains des Scelerats.

GALANT, 47

LE LOUIS D'OR.

Je n'en repose pas moins
agreablement entre les mains
des Innocens.

L'ELOQUENCE.

Parmy eux il s'en trouvent
qui font merveille à déclamer
contre vous.

LE LOUIS D'OR.

Ils ne déclameroient pas si
fort, s'ils ne me propofoient à
eux-mesmes comme le prix de
leur déclamation.

L'ELOQUENCE.

Cela n'empêche pas qu'il ny
ait des Philosophes qui vous
condamnent en Public.

LE LOUIS D'OR.

Il n'y ena pas un qui ne m'ap-
prouve en particulier lors que
je suis dans la Bourse.

Le Dimanche 7. du dernier
mois, Dame Catherine Elisabeth.

de Longueval de Manicamp, Abbesse de l'Abbaye de Bestancour en Picardie, fut benîte par les mains de Messire François Faure, Evêque d'Amiens. Ce Prelat estoit revestu de ses Habits Pontificaux, & assisté de tous ses Officiers. La Ceremonie se fit au bruit de plusieurs décharges, & en presence de quantité de Noblesse de la Province, de l'un. & de l'autre sexe. La Messe fut chantée par la Musique. Cette Abbesse alla recevoir la Benediction, précédée de Dame Elisabeth de Monchi de Senarpont, Religieuse de l'Abbaye de Bestancour, sa Chapelaine, qui portoit sa Crosse. A costé d'elle marcherent Dame Cecile Gabrielle Faure, Niepce de Monsieur l'Evêque d'Amiens, Prieure de cette Abbaye, & Dame Marguerite

guerite Foucault Superieure. Mademoiselle de Monchi, seconde Fille de Monsieur de monchi, Marquis de Senarpont, & Mademoiselle d'Augenlieu, Pensionnaires de la mesme Abbaye, portoient sa queue. Une simphonie fort agreable se fit entendre pendant la marche du Chœur des Religieuses jusques à l'Autel. Monsieur le Marquis de Senarpont, dont je vient de vous parler, Monsieur de la Roche Marquis de Fonteville, Monsieur de Monchi Baron de Vismes, Monsieur de Monchi Seigneur de Courcelle, & Monsieur de Vauchelle, portoient les Offrandes. La Ceremonie finit par un *Te Deum* chanté en Musique, pendant lequel on alla baiser l'Anneau de Madame l'Abbesse. Il y eut ensuite un magnifique repas.

Novembre 1685. C

Le 24. du mesme mois, Monsieur le Duc de la Milleraye, qui est dans la Compagnie des Gentilshommes de la Citadelle de Besançon, & qui monte à cheval dans l'Academie de Monsieur de Beaumarché, donna un Prix pour une Course de Testes, & le gagna. Ce fut comme un petit Carrousel, aussi tost executé que pensé. Il y avoit douze Chevaux qu'il fit couvrir de rubans de différentes couleurs, en moins d'une heure. On commença par une galopade de ces douze Chevaux, avec tous les changemens de main que l'on peut faire. Ensuite il se fit un Manège figuré de cinq Chevaux en mesme temps dans un espace d'environ dix toises en quarré. Il y avoit un Cavalier à chaque coin, & un au milieu. Les quatre des coins faisoient des

GALANT. 51

demy voltes , passant les uns sur les autres , & celuy du milieu faisoit des voltes entieres ; mais tous avec une telle justesse & tant de mesure qu'on eust dit que c'estoit un Ballet dansé à cheval. Monsieur le Duc de la Meilleraye y fit voir beaucoup d'adresse. Après cela on courut les Testes. Il avoit esté convenu , que chacun feroit trois Courses, & dans chaque Course il y avoit quatre coups à faire, ce qui faisoit douze coups en tout. De ces douze, Monsieur le Duc de la Meilleraye en fit dix , de ceux que l'on appelle coups francs ; & à l'égard des deux qu'il manqua, l'un toucha la teste du Maure , l'autre entra bien avant dans le milieu du Poteau , à un doigt au dessous de la Teste. On peut dire qu'il remporta ce jour-là plusieurs

Prix ; non seulement celuy qu'il avoit donné , mais encore celuy de la bonne grace & de la vigueur. Comme il ne couroit que pour la gloire, il ne voulut point profiter de son avantage. Il se fit une autre Course dont il ne fut point. Le Prix y fut remporté par un Gentilhomme de la Province , qu'on appelle le Comte de Grammont. Monsieur le Duc de la Meilleraye est Fils de Monsieur le Duc Mazarin , c'est vous dire qu'il est un des plus grands Seigneurs du Royaume , mais il n'est pas moins honneste homme que grand Seigneur , & l'on assure à sa gloire qu'il a encore plus de merite que de fortune. Il est entré au commencement du mois de May dernier , dans la Compagnie des Gentilshommes , commandée par Monsieur

de Montcaut. Il ne fuit aucune peine , portant le Mousquet , & faisant toutes les fonctions & les gardes comme le moindre Soldat de la Garnison. Il a passé par toutes les Charges , & a fait souvent celle de Major , avec beaucoup d'application & de succès.

Depuis nostre commerce de Lettres je vousay fait part de toutes les Découvertes qui se font en France. C'est ce qui m'oblige à vous envoyer ce qui a esté écrit depuis peu par un Religieux de la Charité , à un fort habile medecin. Il vaut mieux que je parle par sa bouche , sur une matiere qui ayant ses termes particuliers , doit estre expliquée par ceux qui en ont une entiere connoissance.

A MONSIEUR DONY,
Doyen des Medecins du
College de Grenoble.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous fasse part de mes pensées, sur une Fontaine nouvellement découverte au Monestier de Clermont, à quatre lieues de Grenoble. J'espere que ce que je vous en écriray, sera utile à plusieurs personnes; parce qu'en faisant connoistre les effets de ses Eaux, les Malades pourront y avoir recours dans leurs besoins. Cette Fontaine est placée au milieu d'une grande Prairie fort spacieuse. C'est un Parterre naturel, au bas duquel est un Boccage rempli de plusieurs chemins couverts, où les Beuveurs peuvent prendre le plaisir de la promenade sans estre exposez aux rayons du Soleil, &

GALANT. 55

rendre leurs eaux sans estre veus de
 personne. Sa source sort de deffous
 une grosse Roche, qui depuis long-
 temps estoit couverte de beaucoup de
 terre. Autour du Bassin, on voit sor-
 tir quantité de petits boüillons,
 qui sont autant de tentatives que
 font ces prisonniers innocens dans le
 sein de leur mere, afin de se com-
 muniquer avec plus d'abondance
 pour la santé des Malades, Ce n'est
 toutefois que depuis deux années
 que cette Fontaine a esté de quelque
 usage. On se contentoit de boire les
 Eaux d'une source qui est éloignée
 de cinq cens pas de celle dont je
 vous parle, & beaucoup plus crüe &
 plus pesante, plus chargée de fer,
 & moins vitriolée. La dernière qui
 a esté découverte, estant beaucoup
 plus chargée de vitriol & moins
 ferrugineuse que l'ancienne, il s'en
 faut beaucoup qu'elle ne soit si in-
 grate ny si pesante, parce que l'es-

prit de vitriol ayant attenué & subtilisé le corps du mort, le dissoud plus parfaitement, soit dans la matrice interieure de ces eaux, soit dans le chemin qu'elles font ensemble dans le gravier, se filtrant l'une & l'autre; ce qui luy donne une grande legereté, & une facilité à se distribuer par les urines & par les selles, estant par consequent fort propre, comme l'experience me l'a fait connoistre, pour les affections nephretique, causées par un phlegme, sable, ou gravier, que quelques Beuveurs ont fait d'une grosseur proportionnée aux ureteres, & tres-favorable aux maladies chroniques & inveterées du bas ventre, poussant par les selles & par les urines, suivant les dispositions particulieres du Malade.

Je dis de plus, qu'elle chasse hors les voyes de l'urine les corps mols

& non encore petrifiez d'une grosseur considerable. Elle purge l'humeur tartareuse & mélancolique retenue dans la rate & aux parties voisines , & par là elle convient aux affections scorbutiques , aux schirres naissans , leve les obstructions des vaisseaux du bas ventre , & en mesme temps delivre les Maladies de toutes les funestes suites de ces embarras , & de toutes sortes de suppressions. Elle éteint parcille-ment l'intemperie du foye & des reins ; elle tuë les vers comme on l'a veu en la personne de Jacques Aglot du mesme lieu , âgé de vingt ans , qui après avoir beu trois jours des Eaux de cette nouvelle découverte , jetta par ses selles un ver de sept pieds de long , qui avoit la teste faite comme un bec de canne. Monsieur Doberz Procureur au Parlement de Grenoble , en jetta un le second jour de la

longueur d'un pied & demy , & plusieurs autres Beuveurs en ont jetté de la longueur ordinaire , & entre autres Monsieur de Bouvets , Conseiller Gardé de Sceau au mesme Parlement.

Les Animaux y accourent de toutes parts. Les Vaches , les Moutons sentant ces atomes spiriteux , acides & appetissans qui leur frapent l'odorat , & ensuite le goust , viennent avec empressement pour boire , & en boivent une quantité surprenante. En un mot , ceux qui ont l'usage des Eaux des Fontaines de la Marie de Vals , de Saint Meon d'Auvergne , de celle des Celestins de Vichy , ne font point de difficulté de les mettre les unes & les autres presque en paralelle. On en a fait évaporer quatre livres de medecine , & la residence non calcinée à esté de couleur tannée tendant au

1917

RECEIVED



UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARIES

JUN 1 1917

ADVISORY
COUNCIL

1917

C 6



GALANT.

39

gris blanc , de la pesanteur d'une dragme. Après avoir dissous la residence dans l'eau commune , ensuite vitré & évaporé jusqu'à siccité, le sel separé de sa terre a paru fort blanc de la pesanteur de demie dragme, de goust acide. L'on voit sur l'eau du ruisseau qui s'écoule de la source une grande quantité de sel de couleur blanche de goust moins acide , comme estant un sel fixe dont la volatilité est separée par l'ardeur du Soleil. Je suis de tout mon cœur vostre , &c.

Frere Gilles , Religieux de la Charité
de Grenoble.

Un celebre Mathématicien Anglois , ayant remarqué que trois heures sonnerent au moment qu'on posa la couronne sur la teste de Jacques I I. Roy d'Angleterre , a eu la curiosité

C 6

60 MERCURE

de supputer les vrais lieux des Planetes, & de dresser un Thème celeste pour cet instant. Il l'a communiqué en Latin à un François de ses Amis, qui en a fait la traduction qui suit en nostre Langue.

L'an 1685. le 23. d'Avril, Stile Julien, à trois heures après midy temps égal, ou à 2. heures 56. minutes 48. secondes après midy, temps apparent à Londres. Latitude 51. degrez 32. minutes. Sept. & longit. 17. degrez 57. minutes.

Sig. Deg. Mi. Sec.

1. 12. 6. 22. Moy. Long. du Soleil.

3. 7. 10. 43. Apogée.

☿ 13. 46. 29. Vray lieu du Soleil.

1. 13. 0. 28. Moy. Long. de la Lune.

2. 0. 22. 4. Apogée.

2. 19. 32. 46. Teste du Dragon.

☾ 14. 42. 12. la Lune en l'Ecliptique.

3. 31. 18. Latit. M. A. de la Lune.

GALANT.

61

5. 9. 55. 58. Moy. Lieu de Saturne.

8. 27. 43. 55 Aphelie.

3. 22. 40. 22. Nœud Boreal.

m 10. 43. 41. Vray lieu de Saturne, Oc. R.

. 2. 4. 19. Lat. S. A. de Saturne.

Sig. Deg. Mi. Sec.

6. 20. 33. 53. Moy. Lieu de Jupiter.

6. 7. 58. 18 Aphelie.

3. 5. 30. 53. Nœud Boreal.

u 14. 10. 13. Vray lieu de Jupiter.

. 1. 31. 31. Lat. S. D. de Jupiter. Oc. Ret.

8. 5. 1. 37. Moy. Lieu de Mars.

5. 0. 33. 58. Aphelie.

1. 17. 40. 24. Nœud Boreal.

$\rightarrow$ 13. 41. 8. Vray lieu de Mars, Ori. R.

. 0. 34. 41. Lat. M. D. de Mars.

0. 8. 22. 19. Moy. Lieu de Venus.

10. 3. 4. 1. Aphelie.

2. 14. 6. 47. Nœud Boreal.

v 28. 47. 11. Vray lieu de Vénus, Or. Dir.

. 1. 21. 22. Lat. M. A. de Venus.

2. 24. 16. 11. Moy. Lieu de Mercure.

8. 14. 17. 5. Aphelie.

1. 14. 25. 6. Nœud Boreal.

u 23. 58. 57. Vray lieu de Mercure, Oc. Dir.

. 1. 13. 0. Lat. S. A. de Mercure.

m 27. 45. 18. Vray lieu de la Fortune.

POINTES DES XII. MAISONS.

		<i>Deg. Min. Sec. Signes.</i>
La I. ou l'Ascend.		26. 49. 35. de Virgo.
La II.	a	19. 17. 32. de Libera.
La III.	a	8. 27. 13. de Scorpio.
La IV.	a	25. 52. 17. de Sagittarius.
La V.	a	14. 12. 55. d'Aquarius.
La VI.	a	4. 4. 40. de Pisces.
La VII.	a	26. 69. 35. de Pisces.
La VIII.	a	19. 17. 32. d'Aries.
La IX.	a	8. 27. 28. de Taurus.
La X.	a	25. 52. 17. de Gemini.
La XI.	a	14. 12. 55. de Leo.
La XII.	a	4. 4. 40. de Virgo.

J'ay fait graver ce Thème celeste, & je vous l'envoie.

Voicy une Lettre meslée de Prose & de Vers, que vous trouverez fort agreable. Elle a partu-
telle à des Connoisseurs tres-
délicats.

A CALISTE.

Vous avez eu raison de ne
me point écrire, puisque

vous m'avez crû mort. Je l'estois en effet, & je sçay trop bien mon monde pour ne pas mourir après vous l'avoir promis. D'ailleurs, il n'y a aucune difference entre mourir & estre éloigné de vous. Cependant je vous assure de ma resurrection, que je croy devoir aux devotes prieres que vous avez faites pour mon ame. Je vous en suis infiniment obligé, & je vous diray franchement qu'il n'est que de vivre. La vie est bonne à cent choses, & la mort n'est bonne à rien. Ainsi j'ay esté dans une gêne insupportable durant trois ou quatre jours qu'elle m'a tenu captif. Enfin une ame sans corps est une chose du moins aussi triste qu'un corps sans ame ; & sans mentir, la mienne se trouva furieusement déconcertée, de n'estre plus

dans mon corps. Ainsi , je vous declare que je ne veux plus mourir par complaisance. Me voilà donc bien & deüement resuscité , pour autant de temps qu'il plaira au Maistre des Destinées, & je seray , tant qu'il me sera possible , vostre tres - humble & tres-tendre adorateur. J'allois finir là cette Lettre , mais j'ay crû que vous seriez bien aise d'apprendre mes aventures de l'autre Monde. Ma Muse vous en va faire un recit fidelle.

*Si tost que je vous eus quittée ,
Aprés vous avoir dit adieu ,
Adieu dont la douleur perça par le
milieu*

*Mon ame de vous enchantée ,
Je fis venir la mort qui me pris au
collet ,*

D'une maniere violente ,

Et sa Bayonnete tranchante
 M'eut bien-tost coupé le siffler.
 Son abord me sembla si laid
 Que je me repentis de l'avoir ap-
 pellée ;
 Mais quand d'un noir chagrin on a
 l'ame troublée ,
 On ne sçait guere ce qu'on fait.



Cependant , aimable Caliste
 Je la crus , l'unique recours
 Que pouvoit esperer un Soupirant
 tout triste
 D'estre loin de l'objet de ses cheres
 amours ,
 Je mourus donc , & dans la Biere
 Tout de mon long on m'étendit ,
 Et ma pauvre ame descendit
 En ces lieux que jamais ne perça la
 lumiere.



Dame, qui fut bien étonné,
 Caliste , ce fut moy , comme s'il eust
 tonné.

66 MERCURE

(l'emprunte de Marot ce burlesque
Distique.)

Et là sans nul retardement
Je receus , fort melancolique,
Un assez rude Jugement.
Ce fut d'aller dans une chäbre noire
Pour y demeurer seulement
Deux mille ans sans dormir , sans
manger, & sans boire.



Je demanday pourquoy dans ce lieu
ténébreux

M'ordonner de subir un sort si ri-
goureux ?

Et l'on me répondit , Lisandre,
C'est pour expier le plaisir
Qu'à bruler pour Caliste a trop pris
ton cœur tendre ,

Quoy que sans criminel desir.



Incontinent la vive flame
De ce lieu remply de douleur ,
Un peu trop fort me lécha l'ame;

*Mais un Ange consolateur
A peu près de vostre figure,
Fit que sans plainte & sans mur-
mure*

*J'enduray ce tourment qui devoit
prendre fin,
Et l'espoir assuré de ma gloire futu-
re Adoucit beaucoup mon chagrin.*



*Il n'estoit pas petit sans doute.
Souffrir sans cesse , & ne voir
goute,
Et plus que tout cela ne plus voir
vos appas !*

*Ah Ciel , l'insupportable gesne !
Aussi dans l'excès de ma peine ,
Je dis cent fois , j'eus tort de courir
au trépas,
Ensuite je disois ; dans la cruelle
absence*

*De Caliste , quelle apparence
De se trouver encore au nombre des
Vivans !*

Oüy, je devois mourir, j'en donnay
ma parole,

Iamais elle ne fut frivole,
Et j'ay tort si je m'en repens.



Caliste, vous pouvez donc croire
Ma mort comme une verité.

Cependant par bonheur malgré la
Parque noire,

Je me trouve resuscité,
Graces à vous, belle Bergere,
Qui faisant pour mon ame une bonne
Oraison,

M'avez delivré de misere,
La relogeant dans sa prison.

Cette Lettre est de Monsieur
Petit de Rouën, & fait connoistre
combien l'enjoüement galant luy
est naturel. C'est un homme
dont le merite est connu, non
seulement de toute la Ville, mais
de quantité de personnes qui

tiennent le premier rang à la Cour. Comme il a beaucoup d'usage du monde par la longue expérience que luy a fait faire un âge fort avancé , & que la vivacité de son esprit le rend capable de tout , il s'est appliqué depuis quelque temps à étudier les défauts des hommes , & cette étude luy a fait faire des *Satyres generales* pleines de moralité , où sans qu'il nomme personne , chacun pourra trouver son Portrait. Ces *Satyres* , dans lesquelles il s'est attaché à un stile simple , qui fait mieux sentir la verité que ne feroient tous les ornemens de la Poësie , se débitent chez la Veuve Blageart , Court-Neuve du Palais au Dauphin. La lecture n'en peut estre que tres-profitable , puis qu'elle détrompe des erreurs , où l'emportement

des Passions plonge souvent les plus éclairez.

On a fait une grande Cere-
monie chez les Peres Minimes
de Peronne , pour la Translation
des Ossemens du Corps de S.
Juste Martyr , qui ont esté nou-
vellement envoyez de Rome.
La Procession alla prendre la
Chasse qui avoit esté portée à
un Reposoir dressé au bout de la
Ville. Les ruës estoient tenduës
de Tapisseries , & pendant
la marche l'on fit des pau-
ses de distance en distance où
la Musique chanta des Mo-
tets. Messieurs de Ville de l'an-
cienne & nouvelle Loy se trou-
verent tous à cette Procession,
où tous les Drapeaux des Corps
de Mestiers; au nombre de tren-
te-deux furent portez quatre à
quatre, chacun par le Capitaine-

Enseigne de leur Corps, l'Épée au costé, & la pomme de la Lance sur l'estomach. On entra dans l'Eglise Royale & Collegiale de S. Furey, où la Chasse reposa pendant le Panegyrique du Saint, qui fut prononcé par Monsieur Desfresnes, Chantre & Chanoine de la même Eglise. Ensuite elle fut portée chez les Peres Minimes, où elle demeura toute l'Octave exposée à la Devotion du Peuple. L'Eglise étoit fort parée, & il y avoit quantité d'Inscriptions dans de grands Cartouches.

Le concours a aussi esté extraordinaire pour une pareille Cere-
monie que l'on a faite à Niort, à l'occasion du Corps presque entier de S. Victor, dont le Pete Isidore de Niort, Ex-Provincial & Visiteur des Capucins de

la Province de Touraine , à fait
Present à la Ville , pour y laisser
un monument éternel de sa pie-
té & de son amour pour sa Patrie.
Cette Sainte Relique qu'il a obte-
nuë du Pape, fut tirée en 1675.
du Cimetiere Ciriàque. Le vray
Nom de cet Illustre Martyr que
l'on pretend estre du premier sie-
cle , est Aphrodize ; c'est ce qui
estoit marqué sur son Tombeau,
trouvé aupres de celuy des Apo-
stres S. Pierre & S. Paul. Le Pape
Innocent XI. luy a donné celuy de
Victor, à cause que les Romains,
suivant leurs Privileges, ne per-
mettent point que l'on transpor-
te un Corps Saint hors de la Vil-
le, si on ne luy donne un second
Nom. On trouva dans ce Tom-
beau une Phiole de verre, pleine
du Sang de ce S. Martyr , qui
conservoit encore sa couleur
rouge ,

rouge , bien que congelé , ce qui est la vraye marque du Martyre. Je n'entreray point dans l'entier détail des Ceremonies qui ont esté faites à Niort , à l'occasion de cette Sainte Relique. La Procession fut tres-solemnelle le jour que l'on en fit la Translation. Il s'y trouva plus de douze mille personnes ; & comme l'Eglise des Capucins où elle devoit se rendre n'auroit pû les contenir , & que les Halles de Niort sont tres-grandes & tres-belles , on y avoit dressé un Autel fort élevé avec des grandins , & orné de Tapisseries. Une closture que l'on avoit aussi faite , composoit un Chœur , au milieu duquel estoit une Estrade sur laquelle la Relique fut posée. Monsieur de la Terraudiere , Maire de la Ville , avoit pris le soin de toutes ces choses.

Novembre 1685.

D

Monfieur le Curé de Nostre-Dame chanta folemnellement la grand' Mefle fur cet Autel, & le Pere Ifidore fit le Panegyrique du Saint. La Proceffion s'eftant renduë en l'Eglife des Capucins, qui eft au Fauxbourg du Port, on chanta le *Te Deum*, au carrillon de toutes les Cloches de la Ville, & le foir il y eut des Illuminations & des Feux d'artifice dans le Convent. Le jour de l'Octave on fit une feconde Proceffion, où l'on porta encore la Relique. La mefme affluence de monde s'y trouva, & le Pere Mefnard de l'Oratoire prononça le Panegyrique dans le grand Carrefour du Port, où l'on avoit placé une Chaire.

La trifte Nouvelle que je vous ay fait attendre fans rien expliquer, en finiffant ma derniere

Lettre, estoit la mort de Monsieur le Chancelier. Il ne vous a pas esté difficile de le connoistre, puis que la douleur qu'elle a répandue dans toute la France, convient aux termes que j'ay employez pour vous l'anoncer. Quoy que vous soyez instruite de toutes les grandes qualitez que possedoit ce Sage Ministre, la Peinture que Monsieur Magnin en a faite dans l'Ode que je vous envoie, ne vous sera pas desagreable. Elle luy fut présentée de son vivant, mais sa modestie l'emportant toujours sur les témoignages qu'on doit à la verité, il ne voulut point la laisser paroistre, & il a fallu perdre ce Grand Homme, pour avoir la liberté de publier cet Ouvrage.



O D E.

P*Retendez-vous toujours avec les
cris de guerre*

*Mesler de vostre les voix timides
accords;*

*Etes-vous fille du tonnerre
Pour soutenir des tons si hardis & si
forts?*

*Non, non, je vous connois, ma Muse;
un air paisible*

*De vos plus chers accens est le pen-
chant sensible,*

*Laissez à nos Guerriers suivre nos
Ennemis.*

*Avecque les Tambours qu'un autre
s'abandonne,*

*Vous en avez déjà fait assez pour
Bellonne,*

*Songez, songez, quels devoirs vous
devez à Themis.*



*Si du plus grand des Rois la gloire
triomphante ,*

*De vos regards charmez l'unique
enchantemens ,*

*Sans cesse à vos yeux se presente ,
Vous la verrez icy briller également.*

*Sur toutes les vertus , il chérit la ju-
stice ,*

*Elle est de ses desseins la sainte di-
rectrice ;*

*Et quand vous chanterez le sage LE
TELLIER ,*

*Quand vostre voix suivra le beau
feu qui l'anime ,*

*Elle sera l'Echo de la Royale estime
De LOVIS, qui daigna le faire Chan-
celier.*



*Placé dans ce haut rang par ce Mo-
narque Auguste ,*

*Dieu par la voix du Peuple avoit pré-
dit son choix ;*

*Et qui ne le croiroit pas juste ,
Sçait peu du vray merite & le Prix
& le poids.*

*Tant & tant de vertus si souvent
admirées*

*Par mille emplois divers si long-
temps épurées ,*

*Cette judicieuse & sage égalité
Dans l'agitation des temps les plus
contraires,*

*Ont dû faire avoüer mesme à ses ad-
versaires ,*

*Qu'il joüit d'un honneur qu'il a bien
merité.*



*O vous, de la faveur chancelante &
fragile*

*Esclaves enchantez , courtisans
malheureux ,*

*Par un chemin court & facile
Voulez-vous arriver au succès de
vos vœux ?*

*Concevez une fois qu'un merite so-
lide.*

*Doit de tout vos desseins estre l'ame
& la guide ;*

*Mais pour en voir de près un exem-
ple aujourd'huy ,*

*Du Heros que je chante examinez la
vie ,*

*Songez en la voyant de tant d'hon-
neur remplie ,*

*Qu'on n'y peut arriver qu'en vivant
comme luy.*



*Parcourez de ses ans la noble &
longue suite.*

Les revolutions de tant d'évenemens

Ne verrez-vous pas sa conduite

*Egalement réglée & sage en tous les
temps ,*

*Le mener droit au port à travers les
tempestes*

*Qui menaçoient & même écrasoient
tant de testes ?*

*Toujours heureux & calme en ces
jours orageux ,*

*On a vu LE TELLIER en Politique
habile*

*Sçavoir se ménager, sçavoir se ren-
dre utile ,*

*Et prendre le party le plus avanta-
geux.*



*Vous sçavez, vous sçavez, grands &
fameux Ministres ,*

*Illustres Cardinaux, Richelieu, Ma-
zarin ,*

*Combien de presages sinistres
Il a sçeu conjurer d'un air doux &
serain.*

*De mille embarquemens , il a vu le
naufnage ,*

*Seur , tranquille , toujours à l'abry
de l'orage ;*

*Mais pouvoit-il manquer en ce peni-
ble effort ?*

*Dans sa fidelité constante & sans
égale.*

Il a toujours suivy l'autorité Royale,

Ainsi que le Cadran suit l'Etoile du Nord.



*N'avons-nous pas encor des témoins
plus illustres
De ce zele éclatant éprouvé tant de
fois ?*

*Zele pendant combien de lustres
Considéré, chery, reveré des François ?
Et de LOVIS le Juste, & d'ANNE
la Regente,*

*Ne mérita-t-il pas une estime écla-
tante ?*

*Egal dans tous les temps, & de guer-
re & de paix,*

*Il vit sans s'alarmer mille affreuses
alarmes,*

*Il fut sans se troubler dans le trou-
ble des Armes,*

*Et tout fut ébranlé, sans qu'il le fust
jamais.*



*Quand les vents en fureur d'une
mer agitée,*

*Souffrant de toutes parts, ont soulevé
les flots,*

*Et que la tempête irritée
Semble braver l'audace, & l'art des
Matelots,*

*Un sage Nautonnier observant sa
Bouffole*

*S'applique, se ménage & suit si bien
son Pole,*

*Que tandis que la vague engloutit
cent Vaisseaux,*

*Tranquille sur son bord & plaignant
leur disgrâce,*

*Il attend le retour d'une heureuse bo-
nance,*

*Et se met à couvert de la fierté des
eaux.*



*De mesme de ce temps & difficile &
sombre,*

*Temps plein de tous costez, de trou-
bles, d'embarras,*

De pieges & d'écueils sans nombre,

LE TELLIER *sagement ne se tira*
t-il pas ?

Il plaignit , en prenant de plus jus-
tes mesures ,

De ceux qui s'égaroient les tristes
aventures ,

Il les invita mesme à prévoir le dan-
ger ;

Il sçeut au bon Party fidèlement se
rendre ,

Et par quelques appas qu'on voulut
le surprendre .

A nul autre jamais on ne put l'enga-
ger.



Du secret des Heros confidentes dis-
crettes ,

Doctes Sœurs , qui vivez en faveur
auprès de eux ,

Venez , sçavantes Interpretes ,

Venez , conduisez-moy dans ce fonds
lumineux.

De ces ménagemens d'intérêt & de
gloire

*Montrez-moy les ressorts , écrivez-
moy l'Histoire ,*

*Je prétendrois en vain icy les démes-
ler ,*

*Je ne vois qu'un amas de vertus ex-
cellentes ,*

*De mouvemens reglez , d'habitudes
constantes ;*

*Le détail , c'est à vous de me le re-
veler.*



*Que les foibles Humains aspirant à
la gloire ,*

*Fixent tant qu'ils voudront leurs
desseins icy bas ,*

Et pour embellir leur histoire ,

*Et pour sauver leur nom de la nuit
du trépas ;*

*De mille contretens la surprise im-
prévenue*

*Forçant de leur raison la foible rete-
nue.*

*Dans les plus beaux endroits les veut
faire échoïer.*

*Ainsi de mon Heros dans sa longue
carriere,*

*L'égalité toujours & sage & reguliere
Est sans doute un effort qu'on ne peut
trop louer.*



*Dans cette fermeté constante, iné-
branlable,*

*Maintenir sa faveur, & vieillir à
la Cour;*

*Où voit-on d'exemple semblable?
Le destin n'est-il pas d'y tomber tour
à tour?*

*Des projets les plus beaux la Fortune
se joue,*

*Tout suit le mouvement de sa volage
rouë,*

*Et tel le vent en poupe est tout fier de
monter,*

*S'applaudit vainement, mais plus
heureux qu'habile*

*Il ne s'apperçoit pas dans ce poste
fragile,*

Que celui qui le suit va le precipiter



*De ces entestemens dont la vapeur
fatale*

*Au comble des honneurs ne peut se
démentir,*

*Par sa prudence sans égale
Le Heros que ie chante à sçeu se ga-
rantir,*

*Une application à ses devoirs fidelle
Par tout également a signalé son Zele;
Mille endroits de l'Histoire ont sçeu
le remarquer,*

*Ont tracé de ses soins les heureux
avantages,*

*Toujours réglé, toujours à la teste des
Sages;*

*Avec d'autres iamaïs le sçeut on em-
barquer ?*



*Dans ses desseins son ame & conten-
te & tranquille*

*Ne fut jamais en butte à nul trouble
indiscret;*

Un abord égal & facile
Est le signe constant de ce repos secret.
Elevé dans un rang, dont la hauteur
étonne ,
Des grandes Dignitez dont l'éclat
l'environne ,
Un air doux & serain tempere la
fierté
Le respect voit de prés l'amour qui
le seconde ,
Et i jamais, non i jamais on ne vit dans
le monde
Les graces mieux d'accord avec la
Maieſté.



Mouvcemens orgueilleux des Puis-
sances humaines ,
Triste écueil des heureux, fatal en-
chantement ,
Foible transport des ames vaines ,
Qui t'a i jamais icy veu regner un
moment ?
LE TELLIER a des biens , des bon-
neurs en partage ;

*Mais en fit-on jamais un plus mode-
ste usage ?*

*Conduit par une sage & suprême
raison ,*

*De ses prosperitez il fut toujours le
Maître ,*

*Et l'on ne dira point qu'elles ayent
fait paroître ,*

*Ny folles vanitez , ny luxe en sa
maison.*



*Qu'on ne s'y trompe point ; les vertus
domestiques*

*Sont de l'Homme public le premier
élément ,*

*Et les actions heroïques
Sur ce principe heureux roulent uni-
quement.*

*Ces travaux éclatans qui brillent
dans l'Histoire ,*

*Ces Monumens pompeux & d'hon-
neur & de gloire ,*

*Bien souvent du merite ont le dehors
trompeur.*

*La seule ambition agit & les enfante,
Et sous quelque couleur qu'elle les
represente ,*

*Nous prouve-t-elle assez la droiture
du cœur ?*



*Mais icy des vertus la source est vi-
ve & pure ,*

*Tout est sincere , heureux , constant,
de bonne foy ;*

*Deux Regles en font la mesure ,
Plaire sur tout à Dieu, plaire ensuite
à son Roy.*

*LE TELLIER s'est acquis par une
longue étude*

*De ces deux grands devoirs la fi-
delle habitude ,*

*Reglé dans ses desirs , iuste dans ses
desseins ,*

*Guidé par la raison , fondé sur des
maximes*

*Toujours également seures & legiti-
mes ;*

*A-t-il jamais manqué d'arriver à
ses fins ?*



*Semblable, mon Heros , à ce Palmier
auguste
Par l'Oracle divin célébré tant de
fois ,
Florissant sous LOVIS le Juste ,
Et sous LOVIS le Grand le plus par-
fait des Rois.
Du faiste des honneurs ce Ministre
fidelle
Bien loin dans l'avenir voit sa gloire
immortelle
De l'un à l'autre bout remplir tout
l'Univers ,
Et nos Neveux charmez par mille
beaux exemples ,
En consacrer l'Histoire , en graver
dans les Temples ,
Jusqu'à la fin des temps les monu-
mens divers.*



Mesme de ses Enfans (grande &
rare merveille ,

Qui fait faire icy-bas tant de vœux
superflus)

Par une faveur sans pareille
Dans un merite égal ils verront les
vertus.

Elevez à des soins d'une haute im-
portance ,

Ne signalent-ils pas la gloire de la
France ?

LOUVOIS du Grand LOUIS.....
mais où vont mes transports ?

Ce nom seul me découvre une vaste
Carriere ,

Et ma Muse déjà n'a que trop de
matiere ,

Sans l'engager encore à de nouveaux
efforts.



Peut-estre un jour , peut-estre ayant
repris haleine ,

*Temeraire qu'elle est, elle pourroit oser
Abandonner icy sa veine
Qui commence à tarir & veut se re-
poser.*

*Aux celebres Acteurs je remets la
Trompette ,*

*Mais ce filet de voix sorty de ma
retraite ,*

*Doit à me soutenir au moins les in-
citer.*

*Le dessein est heureux , la matiere
infinie ;*

*Certes, une si longue, une si belle vie.
Aux Maistres des beaux Arts four-
nit bien à chanter.*



*Illustre Chancelier, toy par qui la Ju-
stice*

*Voit regner de ses Loix la sincere
vigueur ,*

*Honore d'un regard propice
Ce grain d'encens brûle dans l'ar-
deur de mon cœur.*

*Si la sincérité décide du mérite
Des vœux dont envers toy le Parnasse s'acquitte ,
De ta juste équité j'oseray présumer,
Tout foible que je suis , qu'encor que
mon offrande
Ne soit ny du bel air , ny sublime ,
ny grande ,
Ta bonté pourroit bien te la faire
estimer.*



*Acheve de réplir tes belles destinées
A l'honneur de la France & de ce
Siccle heureux ,
De mille Palmes couronnées ,
Puis- sen- telles s'étendre aussi lo n que
mes vœux ;
Que tandis que LOVIS, les delices
du monde ,
Y fera reverer sa Sageſſe profonde ,
Redonnant aux Humains un nouveau
Siccle d'or ,
Du sage LE TELLIER la prudence
fidelle*

*Signale sous ses loix son ardeur &
son zele ,
Et qu'Achille jamais n'abandonne
Nestor.*

Vous voyez par cette Ode les choses generales qui sont venuës à la connoissance de Monsieur Magnin , & qui n'ont esté ignorées presque de personne. Il y en a tant d'autres à dire dans une vie aussi longue & aussi illustre qu'a esté celle de ce Grand Ministre ; que ma Lettre entiere ne suffiroit pas , si je voulois entrer en quelque détail des actions remarquables qui luy ont fait mériter l'admiration qu'il s'est attirée. Ainsi je vay seulement vous rapporter la suite de ses Emplois, dans chacun desquels il a rendu de grands & continuels services à Sa Majesté & à l'Etat. Il fut

Conseiller au Grand Conseil en 1623. c'est à dire que dès qu'il eut l'âge porté par les Ordonnances pour pouvoir administrer la Justice , il fut pourveu de cette Charge. Comme il estoit encore jeune , il demeura huit ans au Conseil. Sa prudence , sa moderation & son assiduité dans un âge si peu avancé , firent juger dès lors de ce qu'il seroit un jour. On vit bien-tost des effets de cette grande capacité , puis qu'il fut ensuite Procureur du Roy au Chastelet. Tout le monde sçait que c'est une Charge qui demande un homme intelligent ; vif, & de probité. Il eut plusieurs Commissions importantes ; & la maniere dont il s'en acquitta , ayant fait connoître son merite , il fut quelque temps après Maître des Requestes , & le zele qu'il con-

tinua de faire éclater dans cette Charge, le fit nommer Intendant de Justice dans l'Armée d'Italie, puis Ambassadeur auprès de Leurs Alteſſes Royales de Savoye. Comme les ſervices qu'il rendit en Italie ſont connus, & que les Histoires en ſont pleines, je ne vous en diray rien.

A ſon retour, le feu Roy qui connoiſſoit l'entiere application qu'il avoit eüe à ſ'aquitter dignement de tous ces Emplois, & qui vouloit luy donner d'éclatantes marques de la pleine ſatisfaction qu'il en avoit, l'honora de la Charge de Secrétaire d'Etat, vacante par la démiſſion de Monſieur des Noyers. Il eut le Département de la Guerre, & ſervit dans cette Charge d'une manière ſi utile à l'Etat, & ſi agreable aux Généraux & aux Officiers, qu'on

qu'on luy remit bien-tost tout le
soin des Affaires de la Guerre. Il
entra ensuite dans le Conseil, en
qualité de Ministre. Sa prudence
& son zele ont toujours éclaté,
pour tout ce qui a regardé l'au-
guste Monarque, sous l'heureux
Regne duquel nous avons le bon-
heur de vivre. Il a servy ce Prince
pendant les temps les plus diffi-
ciles ; avec une fidelité à l'épreuve
de toutes choses , & la maniere
dont il a vescu avec ceux qui
s'écartoient de ce qu'ils devoient
à leur Souverain, leur a toujours
fait apprehender ses remontran-
ces. Lors qu'ils ont voulu rentrer
dans leur devoir, ils ont tâché
plusieurs fois d'obtenir leur par-
don par son moyen , ne connois-
sant personne à qui l'on pust con-
fier son honneur & sa vie avec
plus de seureté. Je ne dois pas

Novembre 1685.

E

oublier icy , que pendant les desordres de Guyenne , le Roy qui le laissa auprès de feu Monsieur le Duc d'Orleans , luy donna pouvoir de signer en son absence tout ce qui seroit resolu pour son service , & qu'il eut le même pouvoir pour le secours d'Arras , pendant que les Ennemis étoient devant cette Place , le Roy étant alors attaché au Siege de Stenay. Comme il estoit d'une tres-grande importance à l'Etat de conserver Arras , il falloit y faire entrer du Secours ; & la Commission de ce sage- & vigilant Ministre fut ample pour tout ce qu'il jugeroit necessaire au bien de la France. Il pourvut avec tant de ponctualité & de prudence aux pressans besoins des Assiegez & des Generaux de l'Armée , que la Place fut secourüe , & les En-

nemis défaits. Ses manieres honnestes & obligantes luy avoient acquis dès ce temps-là une estime si generale, que pour estre convaincu, il ne falloit qu'entendre tous les Officiers dont il avoit si souvent les interests entre les mains. Il n'y en avoit aucun qui ne se loüast de sa bonté, & ce n'estoit pas une petite preuve de l'humeur bienfaisante avec laquelle il estoit né, que d'avoir pû contenter tout le monde dans un employ aussi difficile que le Département de la Guerre. Ses grandes qualitez luy avoient fait meriter l'entiere confiance de la Reine Mere, dont il a receu de glorieuses marques par son Testament, & par les dernieres Actions de sa vie. Cette Princesse avoit de grandes lumieres, & le discernement justé sur le vray

merite. Si les secrets du Cabinet n'estoient pas des misteres , qui ne peuvent estre dévoilez , & sur tout en France depuis le Regne du Roy , que nous verrions de sages conseils donnez par le grand Ministre dont je vous parle ! Que de zele pour la gloire de l'Etat & du Roy , & que de bontez pour ses Sujets : Les événemens nous ont donné sujets d'en juger. Nous avons veu les causes qui les ont produits , mais le reste est impénétrable , & ce sont des secrets qu'on ne peut percer. Si les Ministres Etrangers qui l'ont veu dans les Negotiations, & ont connu la pénétration de son esprit, sa bonté & sa justice, vouloient parler la seule exposition de la verité feroit son Eloge. Si les grands Sujets du Roy qu'il a ramenez à leur devoir, si les Par-

ticuliers qu'il a servis si les Malheureux qu'il a secourus , publieroient tout ce qu'il a fait en leur faveur , on n'entendrait par tout que les loüanges de ce zélé & judicieux Ministre. Le Roy , qui connoist mieux que personne le merite des grands Hommes de son Royaume , & qui n'ignoroit rien de tout ce que je viens de vous dire , nomma Monsieur le Tellier Chancelier & Garde des Sceaux de France , sur la fin de l'année 1677. Ce choix fut généralement applaudy , & ne fut pas moins à la gloire de Sa Majesté, qu'à l'avantage de ce Ministre. Quelque temps après , Monsieur le Procureur General presenta ses Lettres de Chancelier au Parlement , afin qu'elles fussent enregistrées. Elles y furent leuës tout haut , & receuës avec un

applaudissement qui ne se peut concevoir. Elles contenoient les grands & importans services que ce Ministre a rendus à l'Etat, en Italie pendant le Regne du feu Roy, en France pendant la Regence, & ensuite sous LOUIS le Grand. Parmy tous les Eloges dont ces Lettres étoient remplies, il y estoit expressément marqué, *Que par ses soins & par sa prudence, il avoit beaucoup servy à pacifier les Troubles de l'Etat.* Monsieur le Procureur General fit un Eloge fort court de ce Ministre ; mais il dit beaucoup en peu de paroles, & fit voir entr'autres choses, *Que Monsieur le Tellier estoit heureux, d'estre né avec toutes les qualitez qui le rendoient recommandable ; heureux d'avoir trouvé tant d'occasions de s'employer pour l'Etat ; heureux de se voir Chef d'une Fa-*

mille qui secondoit si bien son Zele dans les services qu'il rendoit incessamment à son Prince ; heureux d'avoir esté choisy pour remplir la Charge de Chancelier de France, & de l'avoir esté par un Roy , dont le juste discernement est la marque la plus incontestable du vray merite, & heureux enfin pardessus toutes choses, de s'estre montré digne des avantages qu'il possédoit. Il fut complimenté de tous les Corps, & Monsieur l'Abbé Fléchier qui porta la parole pour l'Academie Françoisse se fit admitter. Je ne vous rapporteray point icy son Discours ; mais seulement un endroit qui luy attira beaucoup d'aplaudissemens. Il dit de la maniere du monde la plus délicate ,
Que si M. le Tellier avoit conservé une pénétration d'esprit, qui som-

bloit ne devoir plus estre de son âge, Monsieur de Louvois dès son entrée aux Affaires , avoit prévenu par des connoissances avantageuses , ce qu'il n'y avoit qu'une longue expérience qui luy dust faire acquérir.

Monsieur le Tellier eut à peine commencé les fonctions de la Charge de Chancelier, qu'il parut aussi instruits des Affaires de la Chancellerie, & de tout ce qui les regarde, que s'il eust exercé toute sa vie cette Charge de Chef de la Justice. Il s'attacha sur tout à se garentir des surprises, parce que sans de grandes précautions, & sans une application tres-exacte, on est souvent exposé à sceller beaucoup de choses, qu'une severe Justice, la Religion & les bonnes mœurs, obligent à rejeter. Quoy qu'il fust déjà d'un âge fort-avancé,

ses années ne luy ont point servy de pretexte pour se donner moins entier à toutes les fonctions de sa Charge. Son esprit a esté toujours égal, & quoy qu'il envisageast sa mort comme prochaine, & qu'il fust toujours préparé à la recevoir, il marquoit assez par une heureuse tranquillité qu'il ne l'apprehendoit pas: On ne doit point en estre surpris, puis qu'il avoit toujours vécu avec beaucoup de moderation, & qu'il avoit fait connoistre par toutes ses actions, qu'il n'estoit attaché à la vie qu'autant qu'elle luy avoit fourny les occasions de servir l'Etat & son Souverain.

Presque dans le mesme temps qu'il fut attaqué de la maladie dont il est mort, il sella ce fameux Edit, dont la posterité n'enten-

E 5

dra parler qu'avec étonnemens , & qui ouvre le chemin du Ciel à tant d'Ames , à qui l'Heresie l'avoit fermé. C'est ce qu'il a fait dire , à tout le monde , qu'après avoir scellé cét Edit, Monsieur le Chancelier pouvoit s'écrier avec raison, comme fit S. Siméon, lors qu'il eut veu le Fils de Dieu entre ses bras : *Nunc dimittis servum tuum Domine*. Si S. Siméon n'avoit plus rien à desirer, Mr le Chancelier n'avoit plus rien à faire ; c'est à dire qu'après s'estre servy du Sceau que le Roy luy avoit confié pour sceller le salut de tant de milliers d'hommes , il ne devoit plus rien sceller, parce qu'il ne pouvoit plus imprimer le sacré dépost que Sa Majesté luy avoit remis entre les mains, sur aucune chose qui püst estre si utile au monde Chrétien. Il sem-

ble que Dieu ait voulu luy donner cette satisfaction avant que de l'appeller à luy, afin qu'il pust voir les approches de la mort avec joye, au lieu de les regarder avec chagrin. S'il n'avoit eu l'ame grande & élevée, s'il n'avoit esté préparé à tout comme le Sage, il auroit senty toutes les craintes & tous les fremissemens que donne ordinairement ce dernier passage, à ceux qui sont asseurez qu'ils n'ont plus que quelques momens à vivre, puis qu'il a veu approcher la mort, n'étant point dans son lit, ayant le jugement aussi libre que s'il eust jöüy d'une parfaite santé, & ne se sentant presque point de mal. Ce fut ce qui l'obligea à demander à Monsieur Fagon, Premier Medecin de la feuë Reyne à qui il se confioit, *S'il estoit possible que l'Am*

se separast du Corps sans qu'on sentist plus de mal qu'il n'en souffroit.

Cet habile Medecin luy ayant fait connoistre par un raisonnement qui luy sembla juste , que cela se pouvoit faire, il n'en parut ny plus agité ny moins tranquile. Cependant l'estat où il se trouvoit , est un estat bien plus violent que lors qu'on est accablé d'une forte maladie. Quoy qu'elle soit telle qu'elle fasse eroire aux Medecins qu'on n'en doit pas échaper , on n'est point si absolument condamné que ce Ministre l'étoit. Ainsi tant qu'on ne l'est point entierement , l'espoir qui reste & qui est si naturel à tous les hommes , fait voir de l'incertitude dans la mort , & en combat les frayeurs. D'ailleurs l'abatement où l'on est dans une maladie qui accable, empê-

che qu'on n'envisage tout ce que l'on en doit craindre ; mais Monsieur le Chancelier étant dans l'estat que je viens de vous marquer , voyoit approcher la mort avec toutes les horreurs qui l'accompagnent , & c'est par la fermeté qu'il a fait paroître dans ce terrible moment qu'il a rendu sa mort aussi remarquable que sa vie. Quoy qu'il fust fort assuré que la fin estoit proche , il n'a pas laissé de travailler en de certains temps pour le bien de l'Etat , & pour des Affaires auxquelles il est permis à un Chrestien de penser , lors qu'il sçait qu'il va rendre compte de toutes ses actions. Sçachant un jour que Madame la Chanceliere étoit à l'Eglise , il dit , *qu'elle estoit sans doute allé demander à Dieu le retour de sa santé , mais qu'elle feroit mieux de*

prier pour son salut. Il y pensoit sans cesse & disoit ; qu'il avoit peur d'estre surpris , & de n'avoir pas tout le jugement necessaire quand ce dernier instant arriveroit. Il dit à un de ses Amis qui est d'un âge fort avancé & qui le vint voir en cet estat , qu'il se preparoit autant qu'il pouvoit au passage qu'il alloit faire ; que peut-estre ce seroit bientôt son tour , & qu'il devoit faire encore mieux que luy. Quelques momens avant qu'il mourust , comme on le croyoit passé , & qu'il entendoit que chacun disoit qu'il estoit mort , il prononça d'un air fort tranquille , quelques paroles d'un Pseaume , qui faisoient connoître qu'il comprenoit ce que l'on pensoit de luy. Une si juste application est une marque de l'habitude qu'il s'étoit faite d'une lecture si sainte. Ainsi

il est mort avec la mesme tranquillité qu'il a vécu , & l'on a toujours admiré en luy une modération sans exemple, que la fortune & les grands honneurs ont esté incapables de corrompre. Aussi a-t'il jöüy en mourant du seul avantage qu'un homme aussi modéré que luy pouvoit desirer, qui est de se voir heureux dans sa posterité , & de sçavoir avant son trépas le chagrin que l'on auroit de sa mort , puisque pendant ses maladies precedentes comme dans cette derniere , le Peuple est venu plusieurs fois en foule à sa porte demander des nouvelles de son mal , & marquer par ses gémissemens & ses larmes, la crainte qu'on avoit qu'il ne mourust. C'est un effet de sa douceur , & de la patience avec laquelle ce Ministre écoutoit tous les parti-

culiers, & de l'attachement qu'il avoit à leur rendre Justice, & à examiner à fond les affaires qui les regardoient. Ses grandes charitez ne contribuoyent pas peu aussi à la douleur de tant d'âmes affligées ; mais il seroit bien difficile de les bien mettre icy dans leur jour, puis qu'il pratiquoit ce que l'Ecriture enseigne, & que sa main gauche ne sçavoit pas ce que sa droite faisoit. En effet la plus part de ceux qui recevoient ses dons, ignoroient à qui ils en estoient obligez ; mais comme il est difficile que les actions de cette nature soient entierement cachées, parce qu'on ne peut soulager tant de malheureux, sans se servir de quelqu'un à qui l'on est obligé de se confier ; il en échappe toujours quelque chose, qui fait que les Interressez penetrent

ce qu'on veut ôter à leur con-
noissance. Comme la vanité n'a
jamais rien pû sur l'esprit de ce
modeste Ministre, & qu'il fuyoit
l'éclat dans les choses mesme où
il pouvoit en faire paroître ; il
avoit quantité de grandes quali-
tez & de vertus cachées, qu'il a
toujours taché de dérober aux
yeux du public. Je laisse à ceux
qui se sont chargez de son Eloge
Funebre, non seulement à les dé-
couvrir, mais à leur donner toute
l'étenduë que demandent de si
glorieuses veritez. Elles doivent
estre connues de tout le monde,
afin qu'elles servent d'exemple à
ceux qui sont en estat de prati-
quer les mesmes vertus, & qui
étant entraînez par des panchans
contraires, ont de la peine à re-
sister. Monsieur le Chancelier
est mort le 30. du mois d'Octo-

bre âgé de quatre-vingt trois ans , après avoir donné des marques d'une resignation , & d'une fermeté d'ame qu'il seroit difficile de bien exprimer. La pieté de toute sa Famille parut aussi en cette occasion , puis qu'avec toute la pompe requise , & le respect , l'humilité , & la veneration que tous les vrais Chrestiens doivent avoir en ces rencontres là , elle accompagna à pied le Saint Sacrement , lors qu'on apporta le Viatique à Monsieur le Chancelier, & le reconduisit jusqu'à la Paroisse ; de sorte que l'on fut beaucoup édifié du triste éclat , & des manieres humbles & devotes avec laquelle cette Ceremonie se passa. Je finis pour laisser parler les autres, puisque dans les bornes que je me suis prescrites, je n'aurois pas assez d'espa-

ce pour ébaucher seulement une vie qui a esté aussi glorieuse que longue.

Le Roy qui estimoit ce sage Ministre, non seulement à cause des grands services qu'il luy rendoit, mais encore parce qu'il estoit parfaitement honnête homme, a fait voir avant sa mort combien sa perte luy seroit sensible. Si-tost que Sa Majesté en eut receu la nouvelle, Elle témoigna à sa Famille, avec les manieres les plus obligeantes, la part qu'Elle prenoit à son déplaisir, & le cas qu'Elle faisoit du mérite de feu Monsieur le Tellier, & de ce qui restoit de son sang.

L'assiduité labourieuse & toute reguliere avec laquelle ce Prince s'attache au gouvernement de son Etat, luy donne une connoissance parfaite de tous les

grands Hommes de son Royaume ; & il en juge par les choses qu'il leur voit faire , & qu'il leur entend dire dans les Conseils où il est present , par le zele-qu'ils témoignent en s'acquittant des emplois qu'il leur confie , par le rapport qu'ils font des grandes affaires dont il les charge , & par mille autres endroits que nous ne connoissons pas , & par lesquels ce Monarque éprouve la capacité , le merite , & l'exacte maniere de rendre justice de ceux qu'il veut élever aux plus hautes Dignitez. Ces raisons qui sont extrêmement glorieuses à Monsieur Boucherat , n'ont pas laissé longtemps balancer le Roy sur le choix d'un nouveau Chancelier. Comme ce grand Prince fait toutes choses de son propre mouvement , qu'il ne veut point de

brigues , & qu'on n'ose pas même en faire , parce qu'on sçait que non seulement elles seroient inutiles auprès de luy , mais encore qu'il les condamneroit avec une juste severité , chacun attendoit que Sa Majesté declarast son choix qu'Elle sçavoit seule , & Monsieur de Boucherat même dormoit tranquillement lorsque le Roy l'envoya querir à neuf heures du soir ; ce qui fait connoître qu'il n'avoit point l'esprit agité de ces cruelles inquietudes que donne un devorant desir de s'élever , qui ne souffre de repos ny nuit ny jour à ceux qui sont attaquez d'une passion si violente. Monsieur Boucherat se leva , & vint trouver le Roy, qui sans cesse occupé des affaires de son Etat , travailloit seul dans son Cabinet.

Sa Majesté luy declara qu'Elle le faisoit Chancelier de France ; & en mesme temps luy donna les Seaux. Ce Prince ne faisant jamais de Dons qu'il ne les accompagne de paroles obligantes, & d'agrémens qui en augmentent encore le prix, quelques grands qu'ils puissent estre, il dit à Monsieur Boucherat, *Qu'en le faisant Chancelier, il luy demandoit une chose, qui estoit de l'estre longtemps.* Ce nouveau Chancelier se jétta aux genoux de Sa Majesté, pour luy faire ses tres-humbles remerciemens, & ne songea point en ce moment à la grandeur de la Dignité où ce Prince l'élevoit, mais au glorieux avantage qu'il avoit d'estre choisy par un Roy, dont le discernement est si juste, & dont les choix sont si applaudis. En effet, estre nommé

Chef de la Justice par LOUIS le Grand , c'est un titre qui le fera distinguer à la Posterité de tous les Chanceliers qui n'ont pas esté de ce regne des miracles. S'il étoit permis d'entrer dans les secrets mouvemens du cœur , je dirois que peut-estre en cet instant il s'en falut peu que Monsieur Boucherat ne se crût en luy-mesme le plus grand de tous les Hommes , puis qu'il recevoit de si éclatantes marques d'estime du plus grand de tous les Rois.

Après vous avoir parlé du choix de Sa Majesté , il faut vous faire connoistre les divers Emplois , & la Maison de ce nouveau Chancelier. Il se nomme Louis Boucherat , & est Seigneur de Compans en France. Il fut d'abord Correcteur en la Chambre des Comptes , puis Conseil-

ler au Parlement de Paris , & Commissaire aux Requestes du Palais en 1641. & ensuite Maître des Requestes, Intendant de Justice à Soissons, & en Languedoc, Conseiller d'Etat ordinaire, Conseiller d'Honneur au Parlement de Paris, & Conseiller au Conseil Royal des Finances de Sa Majesté en 1681. Son zele pour le service du Roy , & l'intérêt du Public ; a éclaté dans tous ces emplois avec une approbation generale ; ce qui a fait que depuis l'année 1657. jusqu'en 1679. il a esté aussi Commissaire de Sa Majesté aux Etats de Bretagne. En 1670. il fut un des Commissaires établis pour la recherche des Usurpateurs du titre de Noble ; & au mois de Mars 1672. il eut l'honneur d'estre un des six Conseillers d'Etat que Sa Majesté

Majesté nomma pour l'assister lors qu'Elle tenoit le Sceau en personne. En 1673. il fut établi un des Commissaires de la Chambre Royale , pour la Réunion des Biens de l'Ordre de Saint Lazare , & en 1679. il en fut fait President. Il fut aussi un des Commissaires choisis en 1674. pour juger souverainement le Procez des Acusez de Crimes contre l'Etat , & en 1679. il fut Commissaire & President de la Chambre Souveraine établie à l'Arsenal pour la recherche des Crimes de Poison. En 1683. Sa Majesté le fit Chef de la Commission pour le Procez des Tresoriers Provinciaux des Guerres , & le premier de ce mois, Elle la nommé Chancelier & Garde des Sceaux de France.

Monsieur Boucherat, qui vient
Novembre 1685. F

d'estre revêtu d'une Dignité si éminente , a eu deux Filles d'Anne Marchant sa premiere Femme. La premiere est Magdeleine Boucherat , Femme d'Henry de Fourcy , President en la troisieme Chambre des Enquestes du Parlement , & Prevost des Marchands de la Ville de Paris. La seconde est Catherine Boucherat , Femme en premieres Noces d'Henry de Nesmond Sieur de Saint Disan , Maistre des Requestes , Intendant de Justice à Limoges ; & en secondes Noces d'Antoine Barillon Sieur de Morangis , maistre des Requestes , Intendant à Caën , cy - devant Intendant à Metz & Alençon , Frere de Paul de Barillon de Morangis , Conseiller d'Etat ordinaire , & Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté en Angle-

terre. De la seconde Femme de Monsieur le Chancelier, nommée Anne François de Lomenie, Veuve de Jean Bretel Sieur de Gremonville, Maître des Requestes, & Intendant en Champagne, d'une Famille qui a donné divers Secretaires d'Etat, est venue François-Louise-Marie Boucherat, mariée à Nicolas-Auguste de Harlay, Comte de Cœli, & Seigneur de Bonnœil, Maître des Requestes, Intendant de Justice en Bourgogne, cy-devant l'un des deux Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de France à l'Assemblée de Francfort, & aux Conférences de l'Empire. Le Pere de Monsieur le Chancelier, estoit Jean Boucherat Sieur d'Athis près Lonjumeau, Doyen des

Maîtres des Comptes de Paris ;
& son Ayeul , Guillaume Bou-
cherat Auditeur des Comptes.

Cette Famille porte *d'azur au
Coq d'or* , & descend de Pierre
Boucherat Sieur de la Forge Val-
con , Procureur du Roy à Tro-
yes, l'an 1420. Elle donna diver-
ses personnes de consideration.
Nicolas Boucherat Docteur en
Theologie de la Faculté de Paris,
Religieux & Procureur general
de l'Ordre de Citeaux , fut depu-
té au Concile de Trente, où il fit
paroistre & sa doctrine & sa pru-
dence, & obtint la confirmation
des Droits & Privileges de son
Ordre. Ensuite il fut élu Abbé
& General de l'Ordre de Ci-
teaux , & Conseiller né au Par-
lement de Dijon. Il fit divers vo-
yages vers les Papes Pie V. &
Gregoire XIII. desquels il obtint

divers Droits à l'avantage de son Ordre. Charles IX. & Henry III. l'honorèrent de leur estime, & luy donnerent diverses Commissions en Bourgogne, dont il s'acquitta avec succès. Il mourut le 12. Mars 1596. & fut inhumé près le grand Autel de l'Eglise de Citeaux. Nicolas Boucherat son Neveu, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Religieux aussi de Citeaux, passa à l'imitation de son Oncle, par les principale Dignitez de cet Ordre. Il fut Prieur de Citeaux, Abbé de Vaucelles, Coadjuteur du General de Citeaux, & en 1604. Abbé & General de cet Ordre, Conseiller né au Parlement de Dijon. Pendant son Administration, il visita les Monasteres de son Ordre en France, Franche-Comté, Suisse, haute & basse

Allemagne , Boheme , Hongrie & Pais-bas. Il les reforma par son exemple , & y établit une exacte rectitude de la Vie Monastique , & une abstinence continuelle de viande Il fut député diverses fois vers les Rois Hen. y le Grand & Louïs le Juste , presida aux États de Bourgogne , assista aux Estats generaux de France , tint cinq Chapitres generaux de son Ordre , & institua le Seminaire de Dole. Il mourut le 3. May 1625. & fut inhumé auprès de son Oncle. Denys Boucherat Abbé de Pontigny en Bourgogne, fut Vicaire general de l'Ordre de Citeaux. Claude Boucherat a esté aussi Abbé de Pontigny. Jacques Boucherat fut homme d'armes de la Compagnie d'Ordonnance du feu Roy , sous la conduite de Monsieur de Pralin, & ensuite Maistre d'Hostel de Sa Majesté.

Jean Boucherat Sieur de Nogent, a esté Capitaine au Regiment de Duras. Edmont Boucherat celebre Avocat au Parlement de Paris, fut ensuite Avocat General au mesme Parlement sous Henry II. Guillaume Boucherat fut pourveu de la Charge de President aux Enquestes du Parlement de Paris, & mourut avant qu'il y fust receu. Edmond Boucherat Sieur de la Moshe, a été Conseiller au Grand Conseil. Guillaume Boucherat Abbé de Saint Sever & Prieur de Nanteuil, fut receu Conseiller au Parlement de Paris en 1646. La Mere de Monsieur le Chancelier se nommoit Catherine de Machault, d'une ancienne Famille, qui a donné divers Presidents, & Conseillers au Parlement de Paris, Grand Conseil, Cour des

Aides , & autres Compagnies Superieures , divers Conseillers d'Etat , Maistres des Requestes , & Intendans de Justice. Son Ayeule Marie Perrot , estoit d'une Famille qui a donné divers Conseillers au Parlement. Sa Bisayeule Louise le Coq , Femme de Baptiste de Machault Conseiller au Parlement , estoit Fille de Charles le Coq President en la Cour des Monnoyes , & descendoit du celebre Jean le Coq Avocat General au Parlement de Paris , qui a laissé un Traité considerable des Decisions du Parlement de son temps , & cette Famille a donné divers maîtres des requestes & Conseillers au Parlement.

Il y a peu de familles qui se puissent vanter d'autant d'avantages , soit du costé de la nais-

sance & des alliances, soit du côté des Dignitez Ecclesiastiques, ou de celles de robe & d'Épée, & de plus d'ancienneté à l'égard de ces Dignitez, qui ont rendu illustre le nom de Boucherat, surtout dans le plus auguste Senat du monde, & dans les Conciles generaux. Mais il n'estoit pas besoin que Monsieur Boucherat tirast tant de gloire du costé de ses Ancestres, puis qu'il ne doit qu'à luy mesme la premiere Dignité de la Robe, dont Sa Majesté le vient d'honorer. Il ne faut pour cela que jeter les yeux sur les differens Emplois qu'Elle luy a confiez, pour lesquels il devoit avoir l'intelligence parfaite de toutes sortes de Loix, sçavoir les Coutumes des Provinces, connoître à fonds les Finances, ne rien ignorer de tout ce qui regarde les

matieres Civiles & Criminelles, avoir une forte pénétration d'esprit , & estre porté à rendre la plus exacte justice. Le Roy ayant connu par les differens Emplois que Monsieur de Boucherat a exercez , & par ceux de confiance qu'il luy a donnez , qu'il possedoit toutes les qualitez qu'on peut souhaiter dans un Chancelier de France, il ne faut pas s'étonner si Sa Majesté ayant ainsi éprouvé sa capacité & son merite, l'a élevé à la haute Dignité où tout le monde le voit avec joye. Quoy que tant de grands & divers emplois l'ayent toujours extrêmement occupé, il n'a pas laissé de donner beaucoup de temps à l'étude , & il a autant d'érudiction que de politesse. Sa pieté est connue , & chacun sçait combien les inte-

rests de la Religion luy ont esté chers quand il s'est agy de les soutenir. Il est civil & obligeant, & a toujours esté au devant des occasions de faire plaisir aux personnes de merite. Le sien est si grand , & sa capacité si solidement établie , que Messieurs de la Chambre des Comptes en estant convaincus dès le temps qu'il se presenta pour la Charge de Correcteur, ordonnerent qu'il seroit receu sans Examen. Il y a lieu d'esperer qu'on le verra long - temps Chancelier , puis qu'on assure que Monsieur Boucherat son Pere , qui a esté Doyen de cette Chambre, est mort âgé de quatre vingt douze ans.

A peine sceut-on que le Roy l'avoit honoré de cette importante Charge, que tous les Corps de Justice & autres, se preparerent

à luy en aller faire leurs Complimens. Les grands Emplois qui luy ont esté confiez en divers temps , leur en fournissant une ample matiere, ils furent bien-tôt en estat de s'acquitter d'un devoir si juste. La Chambre des Comptes, & le Grand Conseil y allerent. Le Parlement, & la Cour des Aydes , n'y doivent aller qu'après que les Lettres auront esté présentées au Parlement. On ne peut trop admirer la memoire & la presence d'esprit de ce digne Chef de la Justice, qui pour répondre à chaque Compliment, en reprenoit tout le sens, & s'expliquoit sur tous les articles avec une netteté surprenante. Il fit plus, & marqua mesme à quelques Chefs de ces Corps, mais d'une maniere fort honneste, qu'il sçavoit qu'il s'y

étoit glissé des abus auxquels il falloit remedier. L'Université l'ayant harangué en Latin, il répondit qu'ayant l'honneur d'estre chargé de la Parole du Roy, il ne devoit parler que la Langue de ce Monarque; & pour faire voir que la Latine ne laissoit pas de luy estre familiere, il s'en servit sur la fin de sa réponse, avec des expressions qui faisoient connoistre qu'il la possédoit parfaitement. Il a pareillement reçu les Complimens de la Cour des Monnoyes. Monsieur de Chauvry qui en est premier President, porta la parole. Les Tresoriers de France se sont aussi acquittez du mesme devoir par la bouche de Monsieur de Varoquier Doyen des Chevaliers de Saint Michel, & President au Bureau des Finances. Il est d'une naissan-

ce distinguée. Messieurs de l'Académie Française l'ont aussi complimenté. Monsieur Boyer, qui est presentement Chancelier de leur Compagnie, parla avec la justesse ordinaire aux Académiciens. Je vous entretiendray plus amplement le mois prochain de tout ces Complimens, & vous en enverray quelques-uns. J'oubliois à vous marquer, que la premiere fois que Monsieur le Chancelier donna Sceau, il fit voir que quoy qu'il ne dût pas encore avoir toutes les lumieres que donne une longue fonction dans cette Charge, il ne pouvoit neanmoins estre surpris; il refusa de sceller quantité de choses, qui n'estoient pas conformes aux Ordonnances.

Vous sçavez la mort de Monsieur le Prince de Conty, arrivée

le 9. de ce mois. Les nouvelles de cette nature sont trop publiques pour pouvoir estre ignorées de ceux mesme qui prennent le moins d'intérêt à ce qui se passe dans le monde. Madame la Princesse de Conty sa Femme, ayant témoigné pendant tout le temps que ce Prince a esté en Allemagne, un extrême chagrin de son absence, une apprehension continuelle pour sa vie, & une tres-grande impatience de le revoir, à peine eut-il veu qu'il n'y avoit plus d'occasions d'acquérir de la gloire, & que la campagne étoit finie pour ceux de son rang, qu'il vint la trouver avec le plus de diligence qu'il luy fut possible, afin de luy témoigner par ce prompt retour l'empressement qu'il avoit de se revoir auprès d'elle, & de luy marquer sa reconnoissance

pour mille soins obligeans qu'elle avoit eus pendant son absence. La Cour estant partie pour Chambor, ce Prince la joignit en chemin, & y demeura pendant un mois de séjour qu'elle fit en ce lieu - là. La Cour vint ensuite à Fontainebleau, où cette jeune Princesse fut attaquée aussi tost de la petite verole. Monsieur le Prince de Conty, pour luy faire voir la force de son amour, ne voulut point la quitter, & s'enferma avec elle. Si l'on examine le danger qu'il y avoit pour un homme de son âge, qui est plus susceptible du mauvais air, on trouvera que ce n'estoit pas peut-estre affronter moins les perils, que lors que ce Prince s'estoit exposé au plus redoutables dangers de la guerre. La suite à fait voir que le risque

estoit fort grand , puis que si tost que Madame la Princesse de Conty fut guerie , il se sentit attaqué du mesme mal. Sa petite verole sortoit assez bien , lors que le transport commençant à luy monter au cerveau , on fut obligé de le saigner pour en arrêter le cours. La petite verole rentra , & ce Prince mourut peu de temps après dans sa vingt-cinquième année. Il estoit fils d'Armand de Bourbon , Prince d'une grande vivacité , & d'un grand brillant d'esprit , & qui en a même donné des marques par quelques Ouvrages remplis de pieté , qu'il a composez avant sa mort. Estant General des Armées du Roy en Catalogne , il prit Villefranche , Puicerda & Castillon. Il estoit Grand Maistre de la maison du roy , & Gouverneur

de Languedoc , & avoit épousé Anne marie martinuzzi , Niece de monsieur le Cardinal mazarin , premier ministre d'Etat. La vertu de cette Princesse égaloit sa beauté ; elle a toujours mené une vie exemplaire , & sa mémoire est en veneration. Le prince qui vient de mourir ayant été élevé auprès de monseigneur le Dauphin , & une si belle éducation ne luy ayant inspiré que de l'ardeur pour la gloire , il ne respiroit que les combats. Quoy qu'il n'eust que vingt quatre ans, il s'étoit déjà trouvé en plusieurs Sieges & Combats, en Flandre & en Hongrie. Voicy quelques Vers qui ont esté faits sur cette mort.



MADRIGAL.

Pleurez, pleurez, Guerriers ,
Le genereux Conti tout couvert de
Lauriers ;

Pleurez le triste sort de cet Epoux
fidelle :

Pour sauver du trépas un Objet plus
qu'humain ,

Aprés que de son mal il eut pris le
venin ,

Il paya le Tribut pour Elle.

A U T R E.

L'Illustre Prince de Conty
Dans son malheur prit le
party
De souffrir avec sa Princesse.

*Mausole n'a jamais témoigné tant
d'amour ,*

*Nous pouvons aisément juger de sa
tendresse ,*

*Pour luy sauver la vie , il a perdu
le jour !*

IMITATION

De la 58 Epigramme du Li-
vre 10. de Martial.

P*Ar un trépas précipité
Ce Prince à la France est
Mort ,*

*Ah ! sans doute la mort nous l'eust
ravy plus tard ,*

*Mais comptant les Lauriers dont sa
teste est couverte ,*

Elle l'a pris pour un Vieillard.

Le premier de ces Madrigaux
est de Monsieur Vignier , le se-

cond de Monsieur Estienne de Senlis , & le troisiéme de Monsieur de Losme , qui a traduit avec beaucoup d'agrémēt quantité d'Epigrammes de Martial , qu'il doit bien - tost donner au Public.

La mort de ce Prince fit cesser tous les Divertissemens à Fontainebleau , & celuy du Balet du Temple de la Paix fut du nombre. Je n'eus pas le temps de vous dire le mois passé, que Monsieur le Marquis de la Vrilliere s'y estant fait admirer, les applaudissemens qu'il receu furent cause que Sa majesté trouva bon qu'il dançast une Entrée seul. Il y réussit d'une maniere si avantageuse , que l'on entendit en même temps toutes les voix s'élever pour luy donner des loüanges.

Je ne vous préviendray point
sur l'Air nouveau que je vous
envoie. Vous en jugerez, je vous
le laisse chanter.

AIR NOUVEAU.

L'*Amour, le seul amour est
cause,*

*Que je neglige mon Troupeau ;
Mais comme il est le moindre du
Hameau,*

On dira que c'est peu de chose.

*Ah! quand j'aurois tous les Mou-
tons*

*Des Bergers de nos Cantons ,
Je les negligerois encore
Pour la Bergere que j'adore.*

Je vous appris le mois passé que
Monsieur de Boisfrant avoit esté
nommé Chancelier de Son Al-
tesse Royale , après la mort de

Monsieur du Houffet , qui estoit pourveu de cette Charge. l'ajoutteray aujourd'huy à cette nouvelle que plusieurs personnes y pretendoient , mais que les fideles & longs services de Monsieur de Boisfrant dans l'administration des Finances de Monsieur , & dans beaucoup d'autre choses qui regardent la Maison de ce Prince , luy ont fait donner la preference. Elle a esté accompagnée de la part de Son Altesse Royale de tous les agrémens , & de toutes les marques d'estime que meritoient des services tels que ceux de Monsieur de Boisfrant , & ce choix a esté fort applaudy. Cette Charge est tres-considerable , le Chancelier de monsieur , estant aussi Chef de Son Conseil. Monsieur de Boisfrant son Fils, Maistre des requê-

tes, à qui ce Prince en donna en
mesme temps la survivance, à
conservé avec cette Charge celle
de Surintendant des Batimens
de monsieur, parce qu'elle de-
mande un homme d'ordre, fidel-
le, & intelligent, & qu'il pourra
y rendre service à Son Altesse
Royale.

Ceux qui sont montez à la
qualité d'Officiers Generaux sous
le Regne du Roy, ne pouvant
estre que d'une valeur éprouvée,
à cause de la maniere dont on a
fait la guerre, & parce que Sa
Majesté juge Elle-mesme du vray
merite, on ne doit pas s'étonner
si leurs services sont si glorieuse-
ment recompensez. Ceux de
monsieur du Saussay sont assez
connus. Ainsi l'on n'est pas sur-
pris que le Roy luy ait donné le
Gouvernement de Brouage, va-
cant

cant par la mort de monsieur de Carnavalet.

Quelques mesures qu'on prenne pour venir à bout d'une entreprise , elles ne sont jamais assurées , & ce qu'on employe pour empêcher une chose , est bien souvent ce qui la fait réussir. Un homme tres-riche avoit atteint un âge fort avancé , sans autre chagrin considerable , que celui de n'avoir point eu d'Enfans, quoy qu'il se fust marié deux fois. Sa seconde femme, qu'il avoit épousée depuis quinze ans , n'en avoit encore que trente, & les Neveux du bon Homme , à qui elle plaisoit fort par une Sterilité qui leur étoit favorable , faisoient des vœux tous les jours pour la conservation de sa vie. Cependant quelque jeune qu'elle fust , une

Novembre 1685.

G

fièvre violente l'emporta en peu de jours , malgré tous les soins qu'ils prirent de faire venir les plus fameux Medecins. Sa mort les mit en inquietude touchant la succession de l'Oncle qui leur pouvoit échaper. Ils le connoissoient d'un temperament fort amoureux , & sa santé qui n'étoit point affoiblie par sa vieillesse, leur faisoit apprehender un troisième Mariage. Il n'y avoit que six mois qu'il estoit veuf lors qu'ils découvrirent qu'il songeoit à épouser une fille de vingt ans qu'il voyoit seretement. Ils firent d'abord éclater la chose , & comme ils estoient puissans, ils apporterent de si grands obstacles à ce qu'il avoit conclu , que l'affaire fut rompuë. Ce ne fut pas assez pour les rassurer contre la crainte continuelle où ils estoient qu'il

ne s'engageât ailleurs, & qu'ils ne pûssent pas toujours empêcher qu'il ne disposast de luy. Pour s'en délivrer entierement, ils s'emparerent de son bien sous divers pretextes, luy susciterent quelques affaires fâcheuses, & se rendant maistres de sa personne ils l'enfermerent dans une Prison, où le credit qu'ils avoient leur fit esperer qu'ils luy laisseroient finir les jours. Afin qu'il la supportast avec moins d'impatience, ils le firent mettre dans une Chambre fort propre, & à la reserve de la liberté, rien ne luy manquoit de toutes les choses qu'il rémoignoit souhaiter. Il ne manqua pas d'intenter Procez contre ses Neveux qui luy rerenoient son bien si injustemēt, & qui le traitoient avec tant d'indignité; mais il eut beau de-

mander à estre oüy , toutes ses instances furent inutiles , & il se passa deux ans sans qu'il pust avoir raison de la violence qui luy estoit faite. Il avoit quelques Amis de l'un & de l'autre Sexe , qui n'estant point du party de ses Neveux , luy rendoient visite de temps en temps. S'ils ne pouvoient le remettre en liberté , du moins ils le consoloient dans sa disgrâce , & c'estoit toujours pour luy un soulagement qui adoucissoit ses déplaisirs. Un jour que quelques Dames parloient d'aller passer avec luy une apresdinée , une jeune Demoiselle qui estoit preséte voulut les accompagner. Elle n'avoit jamais veu aucune Prison , & la curiosité fut le seul motif qui l'engagea à estre de la partie. Le Prisonnier les eceut avec beaucoup de mar-

ques de joye, & comme il est naturel de faire le détail de ses malheurs, il exagera dans les termes les plus forts, l'indigne maniere dont ses Neveux le traitoient, & ajouta qu'il ressentoit d'autant plus le chagrin de sa Prison qu'il estoit seur d'en sortir, pourveu qu'on voulust luy accorder Audience. La Demoiselle à qui le discours étoit sur tout adressé, parce que c'estoit la premiere fois que le Vieillard la voyoit, tascha de le consoler en le plaignant. Elle témoigna entrer dans ses interests, & l'assura qu'ayant des Parens au Parlement fort considerez dans leur Compagnie, elle employeroit tous ses soins pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Le bon Homme luy promit que si elle luy rendoit un pareil service, il n'é-

toit rien qu'il ne fît pour elle , & cette promesse luy donnant des vœux qu'elle n'avoit pas d'abord , elle songea sérieusement à le tirer de Prison. Elle avoit fort peu de bien , & le Vieillard qui pouvoit luy faire de grands avantages en l'épousant , l'auroit fort accomodée. L'occasion étoit favorable , il ne s'agissoit que d'en profiter. L'agrément de sa Personne joint à un esprit fort délicat luy en donna l'esperance. Ainsi elle disposa les choses en faveur du Prisonnier , & trois ou quatre visites qu'elle luy rendit encore sous pretexte de venir luy demander quelques éclaircissements , l'ayant mis au point où elle croyoit devoir l'amener , elle fit agir si heureusement le pouvoir de ceux qui s'intéressoient pour elle , qu'enfin on luy

donna Audience. Cette Audien-
ce obtenue, il eut bien-tost ga-
gné son Procès. Si tost qu'il fut
libre, il courut marquer sa re-
connoissance à la Demoiselle, en
luy offrant telle partie de son
bien qu'elle pouvoit souhaiter.
Elle répondit, que n'ayant en-
visagé que le seul plaisir de faire
cesser une injustice, il suffisoit
qu'elle eust réüssi pour avoir su-
jet d'estre contente. L'air tout
charmant qui accompagna cette
réponse, toucha sensiblement le
cœur du Vieillard. Il luy dit tout
transporté, que c'estoit trop peu
pour elle qu'une partie de son
bien, & que s'il estoit assez heu-
reux pour ne luy voir point de
repugnance à l'accepter tout
entier avec sa personne, il la
rendoit Maîtresse de tout. Vous
jugez bien que l'offre fut acce-

ptée. Le Notaire vint : les Articles furent dressez & signez, & le Mariage se fit en trois jours. Le desespoir des Neveux fut grand, mais il a bien augmenté depuis, lors qu'ils ont appris la grossesse de la Dame. Le Vieillard en a une joye inconcevable, & il est ravy qu'un Heritier leur oste entierement l'esperance d'avoir jamais aucune part à son bien.

Monsieur le Marquis d'Urfé, dont vous connoissez l'illustre Maison, mourut le Vendredy 2. de ce mois, dans sa quatre-vingt & unième année. Le sensible déplaisir qu'il eut d'avoir perdu il y a deux ans. Madame la Marquise d'Urfé sa Femme, luy fit prendre le dessein de chercher la solitude. Il se retira chez les Peres de l'Oratoire en leur Maison de Nostre-Dame des Vertus, où

le Pere d'Urfé, l'un de ses Fils, qui estoit alors Visiteur de cette Congregation, vint demeurer avec luy. Il le choisit pour son Confesseur; & les consolations qu'il receut de ses conseils, luy firent gouster beaucoup de douceurs qu'il n'auroit pas trouvées dans le monde. Pendant qu'il fut dans cette Maison il fit voir par de continuelles pratiques de vertu & de piété, que la volonté de Dieu estoit son unique étude. Pour mieux travailler à son salut, il crut devoir satisfaire aux Créanciers de ses Predecesseurs, aussi bien qu'aux siens. Il modera sa dépense, & regla si bien son train & son équipage, qu'il épargna dequoy s'acquitter de toutes debtes. Ce fut pour luy une consolation sensible au milieu de beaucoup d'infirmité, de marier

Monſieur le Marquis d'Urfé ſon Fils , l'unique eſperance de ſa Maiſon , avec Mademoiſelle de Goutault. Peu de temps après, ſes maux s'étant augmentez, il quitta Noſtre Dame des Vertus, & vint demeurer à l'Inſtitution de l'Oratoire , pour eſtre plus proche du ſecours qu'il pouvoit tirer des Medecins de Paris. Ce fut là où il donna des témoignages nouveaux de ſa patience dans ce qu'il ſouffroit, & de ſa fidelité dans le ſervice de Dieu. Il envisagea la mort, & s'y diſpoſant de ſon propre mouvement , il fit aſſembler Meſſieurs ſes Fils, dont les quatre Aînez ont embrasſé l'Eſtat Eccleſiaſtique. Il leur recommanda fortement de conſerver parmy eux l'eſprit d'union , dont Dieu avoit favoriſé ſa Famille. Il pria Monſieur l'E-

vesque de Limoges , de vouloir bien leur servir de Pere , les exhortant tous d'avoir en luy une entiere confiance , soutenue du respect qu'il luy devoient comme à leur Aîné , & à un tres-digne Prelat il leur dit qu'ils ne pouvoient avoir de trop grands égards pour Monsieur l'Abbé d'Urfé , de qui le zele pour le service de Dieu l'avoit engagé à aller faire une troisieme fois les fonctions de Missionnaire en Canada , & qu'ils le devoient regarder comme un Apostre par l'entier détachement des biens de ce monde , qui luy avoit fait resigner son Doyenné avant son départ. Après qu'il les eut priez de déferer aussi aux avis de Monsieur d'Urfé de l'Oratoire , & d'aimer toujours Monsieur l'Abé de S. Iust d'Urfé , Doyen de Nô-

tre-Dame du Puy, il s'adressa à Monsieur le Marquis d'Urfé, auquel il recommanda expressément de servir le Roy avec une exacte & inviolable fidelité. Il dit aussi quelque chose de fort tendre & de fort touchant à Madame la marquise d'Urfé, sur l'union qu'il luy demandoit avec Monsieur son mary; & passant du general au particulier, il les pria tous de se souvenir de luy dans leurs prieres. Il fit tout cela d'un esprit si sain, qu'il ne sembloit pas toucher à sa dernière heure, mais sentant que la nature manquoit en luy, il tâcha de reparer ce défaut par le secours de la grace, & souhaita l'Extrême-onction. Ce fut alors qu'il fit connoître sa dernière volonté touchant la disposition de son corps. Monsieur d'Urfé de l'Oratoire se

trouvant auprès de luy, il luy demanda s'il pouvoit esperer que les Peres de cette sainte Congregation luy, voulussent accorder un lieu de repos dans leur Eglise, pour comble des douceurs spirituelles qu'il avoit senties pendant son sejour dans leur Maison. Il expira après ces paroles, & fut enterré comme il l'avoit souhaité, en l'Eglise de l'Institution de l'Oratoire, dans la Chapelle du Cardinal de Berulle. La pompe funebre, quoy qu'accompagnée de simplicité & de modestie, ne laissa pas d'avoir sa beauté, tant par le Clergé, que par un grand luminaire.

Dame Suzanne Garnier, Veuve de Charles de Brancas, Chevalier d'Honneur de la Reine Mere, Lieutenant general des Camps & Armées de Sa Majesté,

Marquis de Maubec, d'Apilly, & autres Lieux, est morte aussi depuis peu de temps. Elle estoit Fille de feu Monsieur Garnier Tresorier des Parties Casuelles. De ce Mariage est venuë Marie Françoisse de Brancas, Dame du Palais de la Reine, mariée avec Henry Charles de Lorraine Prince d'Harcourt, Comte de Montlor & de S. Romaise, Marquis de Maubec, Baron d'Aubenas, de Montbonnet & d'Ayguise, Seigneur de Montpezat, de Mirmande & de Grateloup. Monsieur Garnier eut deux autres filles, Sœurs de Madame de Brancas, dont je vous apprens la mort. L'une nommée magdeleine Garnier, fut mariée à feu Jean Molé Seigneur de Champlatreux, President au mortier au Parlement de Paris, dont est venu Louis

molé Seigneur de Champlatreux,
 President aussi au mortier ; &
 l'autre épousa monsieur Dora-
 doux , Lieutenant de l'Artillerie
 de France.

De la Maison de Brancas , ori-
 ginaire du Royaume de Naples ,
 sont sortis six Cardinaux, sçavoir
 Landolphe de Brancas Cardinal
 en 1294. Raynaud de Brancas
 Cardinal en 1385. qui estoit au
 Concile de Constance ; Louïs de
 Brancas Cardinal en 1408. Nico-
 las de Brancas Cardinal qui étoit
 au Concile de Pise. Thomas de
 Brancas Cardinal en 1411. &
 Marie de Brancas Cardinal en
 1633. Alexandre de Brancas vi-
 voit en 1374. & fut Maréchal du
 Royaume de Sicile & de la Prin-
 cipauté d'Achaye. Buffile de
 Brancas fut Maréchal de l'Eglise
 Romaine , & se retira en Pro-

vance il y a trois cens ans. C'est
 d'où sont venus en France les de
 Brancas, que nous connoissons.
 André de Brancas Sieur de Vil-
 lars, Amiral de France, Gouver-
 neur du Havre de Grace, fut tué
 en 1595. Georges de Brancas
 Duc de Villars, aussi Gouver-
 neur du Havre, estoit frere de
 l'Amiral. La Terre de Villars fut
 érigée en Duché en faveur de
 ce dernier. Loüis de Brancas au-
 jourd'huy Chef de cette famille,
 est Duc de Villars, Marquis de
 Graville & de Grand-champ,
 Comte de Maubec, Vicomte de
 Coutance, Baron d'Oise, de l'Isle,
 & de la Ferté Bernard, Seigneur
 de Maubec. Il a épousé made-
 moiselle de Brancas sa Cousine,
 Sœur de madame la princesse
 d'Harcourt. De Brancas porte
d'azur au Pal d'argent, chargé de

*trois Chateaux de gueules , maçon-
nez de sable , & tenu par quatre
pates de Lyon d'or.*

Il faut aussi vous apprendre la perte que l'on a faite d'un de nos braves François , appelé Monsieur de Saint André du nom de Cassan, d'une Noblesse distinguée dans le bas Languedoc. Il avoit reçu sept coups à la prise de l'importante Place de Coron dans la Morée , & il en est mort. Il a esté extrêmement regretté dans toute l'Armée ; particulièrement du General Morosini , & du jeune Prince Maximilian de Brunsvick. Il estoit Colonel d'un Regiment d'Infanterie des Troupes que le Duc de Brunsvick Hanover avoit données aux Venitiens. Il avoit servy des l'âge de quatorze ans , ayant quitté ses études pour aller au Siege de Bar-

celone. Il s'y distingua d'une maniere si avantageuse, qu'on luy donna une Lieutenance dans le Regiment de la Reine, où il fut ensuite Capitaine, & après Capitaine & Major dans le Regiment de Guitaut. Il eut les mêmes emplois dans celuy de Persan, & alla en Candie avec ce Corps, lors que le Roy y envoya du Secours. Il y fut fait Lieutenant Colonel de ce Regiment qui fut cassé après qu'on eut fait la Paix Generale en France, ce qui l'obligea d'aller chercher de l'employ en Allemagne. Il emporta des Lettres de recommandation de Monsieur le Prince, qui l'honoroit d'une estime particuliere, & s'attacha aupres du feu Duc de Hanover, qui levoit alors des Troupes. Ce prince le fit Capitaine de ses Gardes, &

ensuite Lieutenant Colonel. Sa mort estant survenuë, monsieur de S. André songeoit à se retirer quand monsieur l'Evesque d'Osabruc son frere & son Successeur, à present Duc de Hanover, le retint à son service dans le mesme employ, & luy augmenta mesme ses apointemens. Il le fit ensuite Colonel d'un des Regimens qu'il envoya aux Vénitiens contre les Turcs, & c'est à la teste de ce Regiment qu'il a recen les Blesseures dont il est mort pour le service de la Chrétienté. De son Mariage avec une Demoiselle de Rimou en Bretagne, il n'a laissé que deux Filles. Le Pere de ce brave Gentilhomme avoit toujours porté les armes, jusqu'à ce que le nombre de ses Blesseures l'obligea d'abandonner le service. Son Ayeul a

donné aussi en plusieurs occasions de grandes marques d'intrepidité & de bravoure.

S'il n'y a point de remède qui puisse nous empêcher de mourir, il n'est point de mal, quelque grand & incurable qu'il soit, auquel on ne puisse apporter du soulagement, puis qu'on en trouve même pour la goutte, qui de tous les maux qui ne se peuvent guérir, est estimé le plus incurable. L'Aumonier de Monsieur le Maréchal de Lorges, a trouvé le secret, non seulement d'en apaiser la douleur, mais aussi de l'arrêter, je n'ose pas dire pour quelques années, parce que cela approcheroit trop de la pleine guérison. Cependant il est certain que le Sieur Royer Serrurier, demeurant rue Sainte Anne du costé de la rue S. Honoré, Pa-

roisse S. Roch, qui avoit la goutte aux pieds & aux mains, les doigts tout roides, & qui depuis fort long-temps avoit presque esté toujours contraint de garder le lit, n'a senty aucune atteinte de goutte depuis trois ans que cét Aumônier le traite. Il marche aisément, & il se sert de ses mains pour le travail de sa Profession. Je parle sur le raport de mes yeux. J'ay veu ce Serrurier qui a encore les mains toutes contrefaites de la rigueur de son mal. Monsieur l'Abbé de la Rocque l'a vû aussi, & en a fait un article dans l'un de ses journaux des Sçavans. Ce Gouteux qui a souffert si long-temps, nous a confirmé à l'un & à l'autre ce que nous avions appris du soulagement qu'il avoit receu. Il a dit la mesme chose à plusieurs Personnes de qualité

qui l'ont voulu voir, sur ce qu'a-
voit dit cét Aumônier, qui in-
struira luy-mesme de ses Reme-
des, & nommera ceux qu'il a
soulagez. Quand on a recours à
luy, il ne s'engage qu'à faire
cesser la douleur pour un an,
s'il ne guerit pas tout à fait. Son
attachement ne luy permettant
pas de s'éloigner, il ne sort point
de Paris, ou des lieux où est la
Cour.

L'Eglise de France a perdu plu-
sieurs Prelats d'un fort grand
merite. Je vous parleray de cha-
cun d'eux selon le jour de leur
mort, & vous apprendray en mê-
me temps quels Successeurs ils
ont eu. Messire Charles de Bour-
lon, Evêque de Soissons, mou-
rut le 26. du dernier mois dans
son Palais Episcopal. Il estoit
âgé de 72. ans, & en avoit em-

ployé 35. dans la conduite de ce Dioceze. Sa charité luy faisoit aimer les fatigues & les peines. Il visitoit fort assiduëment les Paroisses de la Campagne, secouroit les Pauvres, & alloit exhorter les Malades à prendre une resignation Chrestienne. Quand la Ville de Soissons fut affligée de la Peste, il n'en sortit point, & contribua de tous ses soins au soulagement qu'elle reçût. Il succeda dans cét Evesché à Messire Simon le Gras, dont il avoit esté nommé Coadjuteur en 1652. Il luy servit d'Evesque Assistant lors que le Roy fut sacré à Rheims.

Monseigneur l'Abbé Huet, de l'Academie Françoise, cy-devant Sous-Precepteur de Monseigneur le Dauphin, a esté fait Evesque de Soissons. C'est un

homme d'une tres-profonde érudition, & dont le merite & la probité passent tout le bien qu'on en peut dire.

Jerôme Grimaldi, Noble Genoïs, Cardinal, Archevesque d'Aix en Provence, Evesque d'Albano, & Abbé de Saint Florent, mourut dans son Palais Archiepiscopal le 4. de ce mois, après avoir receu les Sacremens avec des marques d'une pieté toute singuliere. Tous les Malheureux de son Dioceze recevoient de grands secours de sa charité, & vous jugez bien par là qu'il y doit estre extrêmement regretté. Il étoit Fils de Jean Jacques Grimaldil Baron de S. Feli dans le Royaume de Naples, & de Jeronime Mari. Il fut Referendaire de l'une & l'autre Signature en 1621. sous
Gregoire

Gregoire X V. Urbain VIII. le fit Vice-Legat de la Province du Patrimoine en 1625. Gouverneur de Rome en 1628. & de Perouse & d'Vrbin en 1634. Il fut envoyé Nonce en Allemagne, puis en France, & receut le Chapeau de Cardinal en 1643. Il est mort, âgé de 90. ans, & avoit renoncé aux honneurs de la Dignité de Doyens du Sacré College, n'ayant point voulu quitter son Eglise pour aller à Rome. Il y a en un autre Jerôme Grimaldi de Genes, qui ayant perdu sa Femme, dont il avoit eu trois Fils, embrassa l'Etat Ecclesiastique. Clement V I I. le fit Cardinal en 1527. Il fut Archevesque de Bary, & eut encore les Eveschez de Venafre & d'Arbenga.

L'Archevesché d'Aix étant
Novembre 1685. H

demeuré vacant par la mort de Monsieur le Cardinal Grimaldi , Sa Majesté y a nommé Messire Charles le Goux de la Berchere, Evêque de Lavour , Prieur Commendataire du Prieuré Royal de saint Mauris de Senlis, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris , & cy-devant Aumonier du Roy. Il est d'une humeur fort douce, & a les manieres tres-honnêtes. Il fut nommé à l'Evêché de Lavour le 18. Juin 1677. sacré le 12. Avril 1678. & en prit possession le 17. Decembre de la mesme année. Il est fils de feu Messire Pierre le Goux de la Berchere, Marquis d'Inteville , Comte de la Rochepot, Baron de Toisy , Seigneur de la Bretesche, Premier President au Parlement de Dijon, & depuis au Parlement de Gre-

noble, & de dame Louïse Joly, Sœur de Georges Joly, Président au Mortier du Parlement de Dijon, d'une Famille qui a donné divers Conseillers aux Parlemens de Paris, Dijon & Mets, & au Grand Conseil. Son Ayeul Jean Baptiste le Goux, Seigneur de la Berchere, Boncourt, Vosne, Flegey, & Santeney, fut aussi Premier President au Parlement de Bourgogne, & député en 1612. par le feu Roy, pour regler avec les deputez d'Espagne, les Limites du duché & Comté de Bourgogne. Monsieur de la Berchere nommé Archevesque d'Aix, a eu deux Freres, l'ainé estoit Denys le Goux de la Berchere, marquis d'Inteville, Comte de Rochepot, Baron de Toisy, Premier President au Parlement de Dauphiné, qui est mort sans

alliance, & a laissé de grands biens à l'Hospital de la Charité de Paris. Le second est Urbain le Goux de la Berchere, à present Maistre des Requestes, & Intendant de Justice à Montauban, & auparavant en Auvergne. Il a aussi deux Sœurs qui ont esté mariées, l'une à Monsieur le Coq, Sieur de Corbeville, Goupiliere & des Porcherons, Conseiller en la Premiere des Enquestes du Parlement de Paris, & l'autre à feu Monsieur le Marquis de Bourry de la Maison de Pelevé. Humbert le Goux Doyen de S. Vincent de Châlons, & de Nostre-Dame de Beaune, estoit Conseiller Clerc au Parlement de Dijon, sous le Regne de Louïs XII. La Famille des le Goux de la Berchere, qui est de Bourgogne, porte d'argent, à une teste de More

de sable bordé d'argent, accompagnée de trois Moletes de gueules; pour Cimier une Teste de More bandée de Sable, & pour Suppots deux Mores de sable les Testes de front.

Monsieur l'Abbé Fléchier, de l'Academie Françoisé, Aumônier Ordinaire de Madame la Dauphine, a esté nommé Evêque de Lavaur, à la place de Monsieur de la Berchere. On ne peut pousser dans un plus haut degré qu'il a fait l'éloquence de la Chaire, avoir le goust meilleur, plus de délicatesse d'esprit, ny estre plus honneste homme.

Messire Jean de Montpezat de Carbon, Archevesque de Sens. primat des gaules & de germanie, Abbé d'Homblieres, mourut icy le 5. de ce mois, âgé de 79. ans, & fit paroistre par des dispositions toutes Chrêtiennes, qu'il

se preparoit depuis long - temps au compte qu'il devoit rendre de ses actions devant le Tribunal de la divine Justice. Sa Majesté le nomma à l'Evesché de saint Pappoul le 15. Juin 1658. & il y fit son Entrée le 1. Fevrier 1659. Il fut nommé à l'Archevêche de Bourges le 28. Octobre 1664. Peu de temps après à l'Archevesché de Toulouse, & en 1674. à l'Archevesché de Sens, qui estoit vacant par la mort de Messire Louis Henry de Gondrin. Il a presidé en plusieurs Assemblées Generales du Clergé, dans lesquelles il a rendu de grands services à l'Eglise & au Roy. Il a remply dignement tous les devoirs d'un bon & charitable Prelat par ses Exhortations, & par ses Aumônes, & a donné des marques d'une prudence extraordinaire, &

d'une extrême douceur en toutes fortes d'occasions. Il est mort en cette Ville où ses continuelles infirmités l'avoient obligé de demeurer depuis l'Assemblée du Clergé. Monsieur Cheron, Officiel de l'Eglise de Paris, qu'il a fait Exécuteur de son Testament, Monsieur Mathieu, Curé de Saint André des Arts, & le Pere Bourdalouë Jesuite, qui l'ont assisté dans les derniers momens de sa vie, rendent témoignage de ses sentimens pleins de soumission aux ordres de Dieu. Son Corps a esté déposé dans l'Eglise de Saint André des Arts sa Paroisse, d'où il a esté transferé en son Eglise Metropolitaine de Sens, qu'il a choisie pour sa Sepulture. Il estoit Frere de Messire Joseph de Montpezat de Carbon, Evêque de Saint Papoul, puis Archevesque.

de Toulouſe, & de Monſieur le Comte de Tajan. Leur Maïſon eſt l'une des plus Illuſtres de Gaſcogne, & l'on tient qu'elle tire ſon origine d'un Claudius Carbon, ancien Romain, que le Senat envoya en Eſpagne. Il eſt certain que Jean de Carbon fut un Homme illuſtre qui ſe ſignala avec avantage dans la fameuſe Bataille que les Eſpagnols donnerent contre les Mores. L'Hïſtoire en parle d'une maniere tres-glorieuſe pour ceux de cette Maïſon. Ce Jean de Carbon s'étant retiré enſuite dans le Comté de Bigorre, s'allia aux Comtes de Foix, de Bigorre, de Pardia, & de Montleſun de Bezemaux, dont eſt ſorty Antoine Deſprez de Montpezat, Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, pluſieurs grands Perſonnages, &

Messieurs les Archevesques de Sens & de Toulouse. Cette Maison porte écartelé au 1. & 4. de gueules aux Balances d'or ; au 2. & 3. de gueules au Lyon d'argent , & sur le tout d'azur à un Monde d'or.

L'Archevesché de Sens , qui est demeuré vacant par cette mort , a esté donné à Monsieur Fortin de la Hoguete, Evêque de Poitiers , & Neveu de feu Monsieur de Perefixe , Archevesque de Paris. Monsieur de la Hoguete son Pere estoit Gouverneur de Monsieur de Longueville. C'est à luy que nous devons le Testament d'un bon Pere à ses Enfants. Nous avons eu peu de Livres de nos jours , qui ayent fait un aussi grand bruit , & dont on puisse tirer plus d'utilité pour regler ses mœurs , & pour se conduire avec prudence. Ce Prelat, qui est Do-

H 5

cteur de Sorbonne, a esté Agent du Clergé, & l'on ne peut travailler avec plus de fruit qu'il a fait à la Conversion des Religioneux dans l'Evesché de Poitiers. La valeur n'est pas moins hereditaire à cette Famille, que la pieté & le sçavoir. Monsieur le Chevalier de la Hoguete son Frere s'est distingué en tant de rencontres, qu'il est presque parvenu aux premiers emplois de l'Epee.

Monsieur l'Abbé de Quincé, Fils du fameux Comte de Quincé Général des Armées du Roy, est devenu Evesque de Poitiers par ce changement. Il est d'une vertu exemplaire, & a beaucoup de délicatesse d'esprit.

Monsieur l'Evêque de Pamiers ayant trouvé que l'Episcopat engageoit à des devoirs qu'il ap-

prehen doit de ne pas remplir assez, a donné la démission de son Evesché, & a esté pourveu de l'Abbaye de S. Florent lez Saumur, Ordre de Saint Benoist; Diocese d'Angers, qu'avoit feu Monsieur le Cardinal Grimaldi. Il est Fils de Monsieur de Bourlemont, & Neveu de monsieur l'Achevêque de Bordeaux.

, L'Evêché de Pamiers, que cette démission a rendu vacant, a esté donné à Monsieur l'Evêque de Glandeve, & l'Evêché de Glandeve à Monsieur Vertus de l'Oratoire, Evesque de Grasse. Sa pieté est connuë de tout le monde. Il est Frere de Monsieur le Comte de Crecy, Plenipotentiaire pour le Roy en Allemagne, & du Pere Verjus Jesuite.

Monsieur l'Abbé de Viens a eu l'Evesché de Grasse. C'est un

Homme de qualité de Provence, Neveu de Monsieur de Vallavoir, & de feu Monsieur l'Evêque de Riez. On ne peut trop louer son esprit, son érudition, ses bonnes mœurs, & ses manières honnestes.

Ces jours passez Madame la Duchesse du Lude, fit faire un Service solennel dans l'Eglise des Celestins, pour le repos de l'Ame de Monsieur le Duc du Lude, Grand maistre de l'Artillerie. Ce fut une magnificence extraordinaire. Elle satisfait par un si pieux devoir la douleur qu'elle ressent de la perte d'un Mary, qu'elle aimoit tres-tendrement, & dont elle estoit tendrement aimée.

Monsieur d'Argouges Conseiller d'Estat ordinaire, a eu au Conseil Royal la place de Mon-

seur Boucherat presentement Chancelier de France. C'est un Homme d'un fort grand merite, dont je vous ay parlé plusieurs fois. Il a esté Premier President au Parlement de Bretagne. La Reine mere le consideroit beaucoup.

Vous m'avez paru si satisfaite de ce que je vous ay mandé dans ma derniere Lettre, sur ce qui regarde la Religion, vous y avez veu un si grand nombre de Conversions faites de bonne foy par des personnes d'esprit, dont les lumieres en ont entraîné d'autres, & mesme des Villes entieres, que je ne doute point que vous n'attendiez que je vous apprenne aujourd'huy, que cette Affaire, la plus importante qui ait jamais esté entreprise, est tout à fait consommée. Elle est dans des ter-

mes qui donnent lieu de le croire ; mais quoy que j'aye autant de choses à vous en dire que le mois passé, il me sera impossible de le faire , à cause des grands Articles qui remplissent déjà ma Lettre ; & que quand elle seroit moins avancée , il ne me resteroit pas encore assez de place pour vous dire tout ce que l'on m'a écrit sur cette matière. Ma premiere Lettre suplera à ce que je seray obligé de réserver. Depuis ma derniere , on a publié trois Arrests du Conseil d'Etat du Roy.

Le premier porte , *Que les Gentilshommes nouvellement convertis à la religion Catholique , reprendront dans les Eglises les mesmes Places que leurs Ancistres y avoient avant qu'ils se fussent laissez infecter de l'Herésie , pourront de tous*

les honneurs que le changement de Religion leur ont fait perdre , en sorte que ceux qui s'en sont mis en possession depuis ce temps là , seront obligez de les leur ceder. Cet Arrest est tout remply de prudence , puisqu'il épargne toutes les Contestations & les Procez qui pourroient naître à l'égard des marques d'honneur, dont les Gentilshommes se sont toujours montrez fort jaloux. Il est bon d'ailleurs que les nouveaux Convertis rentrant dans leurs Droits , ayent la satisfaction pendant le Service Divin , de se voir placez , en lieu d'où ils puissent bien voir & entendre tout ce qui concerne une Religion dans laquelle ils peuvent n'estre pas encore entièrement affermis. Cependant comme le Roy est fort juste , & que les personnes qui ont occupé ces

Places , & joiüy de ces honneurs, pendant que les Gentils hommes qui viennent de faire Abjuration, ont professé la Religion Pretendue Reformée , peuvent avoir acquis quelque titre qui leur donne droit de les cōserver, Sa Majesté les laisse en pouvoir d'agir par les voyes ordinaires de la Justice.

Le second Arrest porte défenses à tous Avocats , faisant actuellement profession de la Religion Pretendue Reformée , de faire aucunes fonctions d'Avocat en quelque Cour & Jurisdiction que ce puisse estre. Sa Majesté par sa Declaration du 11. Juillet dernier , avoit déjà ordonné qu'il ne seroit plus receu aucun Avocat Religioneux ; & ayant reconnu depuis la publication du dernier Edit qui interdit dans tout le Royaume l'Exercice de la Religion Pretendue Refor-

mée, qu'il estoit d'une dangereuse consequence de laisser continuer les fonctions d'Avocats à ceux qui étoient déjà receus, à cause de l'abus qu'ils pourroient faire du credit que leur donne leur profession sur ceux des Prétendus Reformez qui leur confient leurs Affaires, & que se servant contre eux de leur confiance, ils pourroient les empescher de se convertir, Elle a voulu y pourvoir par l'Arrest dont je vous parle. Vous en voyez les raisons, & elles vous paroîtront sans doute une suite de cette sagesse qui ne se dément jamais.

Le troisième est une Interpretation de l'Arrest du Conseil d'Estat, rendu le 18. Novembre 1680. par lequel le Roy avoit accordé une surseance aux Marchands nouvellement convertis. -

Sa Majesté ayant esté avertie qu'ils pretendent se servir en toutes sortes d'Affaires du Benefice qui leur a esté accordé, & particulièrement en celles qui regarde leur Commerce avec les Etrangers, ce qui porteroit un préjudice notable à celuy de ses Sujets, *Elle a ordonné que la surseance portée par l' Arrest de 1680. n'aura aucun lieu pour les Lettres & Billets de Change, ny pour les affaires que les Marchands negotians & Commissaires François pourroient avoir avec les Etrangers pour raison de leur Commerce. Cette prévoyance de Sa Majesté prévient quantité d'abus & de desordres, & marque la bonté qu'Elle a pour les Etrangers.*

Il y a eu aussi deux Declarations du Roy, qui ont esté enregistrées au Parlement le 17. de ce

mois. L'une porte, *Qu'il ne sera donné pour Tuteurs, Subrogé-Tuteurs ou Curateurs aux Enfans dont les Peres ou Meres sont morts ou mourront de la Religion Pretendue Reformée, que des personnes de la Religion Catholique, pour avoir soin de leur éducation & de leurs biens.* Sa Majesté toujours équitable & toujours prudente, remédie par là à de grands abus. En effet, les Tuteurs religieux se servant de la puissance que cette qualité leur donnoit sur leurs Pupilles, les traitoient severement lors qu'ils témoignoient quelque dessein de se convertir, & leur refusoient mesme les choses les plus nécessaires, sous prétexte que l'estat des biens ou des affaires de la succession de leurs Peres & Meres ne permettoit pas qu'on les élevast suivant leur con-

dition. On a découvert aussi quelques uns de ces Pupilles, n'ayant pas laissé malgré ces chagrins, d'abjurer une Religion dans laquelle ils estoient persuadez qu'ils ne pouvoient faire leur salut, leurs Tuteurs en haine de ce changement, ont tellement embarrassé leurs affaires, qu'ils en ont reçu de grands préjudices lors qu'ils ont esté Majeurs. Il étoit tres important de remédier à ces desordres, & c'est ce que Sa Majesté a fait par cette premiere Declaration.

La seconde ordonne, *Que si quelques Religionnaires sortent du Royaume sans permission, & en dérobent la connoissance aux Juges ordinaires des Lieux, ceux qui les découvriront ou dénonceront, seront mis en possession de la moitié des fonds qu'ils auront dénoncez dans*

les Pays où la Confiscation a lieu ; & que dans ceux où elle n'est pas receüe , la moitié des fruits & revenus des biens qu'ils découvriront , leur sera donnée , sans qu'on ait égard à ce qui pourroit estre opposé de la part des Parens & Heritiers de ceux des Religionnaires qui se seront ainsi retirez. Cette Declaration remédie à la negligence des Juges des Lieux , qui n'apportant pas assez de soin pour proceder contre les Pretendus Reformez qui s'échappent du Royaume , sont cause qu'ils continuent à jouir des biens qu'ils y ont laissez , soit au moyen des Contrats de ventes, Cessions ou Transports simulez faits au profit de leurs Parens & Amis , soit par d'autres voyes cachées. Vn peu de rigueur apparente pour ramener les opiniâtres , est avantageuse à

ceux à qui elle semble nuire , & l'on ne sçauroit trop faire pour les interets de la vraye Religion.

Quoy que j'aye encore à vous parler de Villes entieres converties , & que de si grands effets de la Grace & des soins du Roy , dussent me faire confondre les particuliers avec la multitude , il y en a neanmoins beaucoup qui doivent estre tirez de la foule , & qui s'estant distinguez meritent de l'estre dans toutes les occasions où leur exemple peut contribuer au salut de leur prochain. Monsieur Char-don fameux Avocat est de ce nombre. S'il s'est converty des derniers, c'est parce qu'il a voulu estre si bien éclaircy de la Religion qu'il songeoit à embrasser , qu'il ne luy restast aucun scrupule. Il avouë *qu'estant né dans une*

Religion tolerée , il y estoit demeuré , sans avoir eu le temps jusqu'icy d'en approfondir les erreurs ; mais que lors qu'il y avoit fait reflexion , il avoit senty qu'une Religion si nouvelle ne pouvoit estre la veritable , & qu'il n'avoit pû douter qu'elle n'eust le sort de ceux qui ayant fait des fortunes trop prodigieuses , se trouvent élevez si haut , qu'il est presque impossible qu'ils ne retombent dans le neant d'où ils sont sortis. Depuis que ce celebre Avocat a fait Abjuration , il a plaidé la cause de Dieu en plusieurs endroits où il s'est trouvé avec des Pretendus reformez , & leur a fait connoistre qu'il ne s'estoit converty qu'après avoir examiné à loisir & meurement tout ce qui regardoit l'une & l'autre Religion , & que s'il n'eust pas esté pleinement convaincu des er-

reurs de celle de Calvin, rien au monde n'auroit esté capable de l'engager à s'en separer.

Nous avons encore eu icy une Conversion quia fait beaucoup de bruit, & qui a esté suivie de quantité d'autres. C'est celle de Monsieur Forestier natif de Montpellier, qui ayant esté en Hollãde dès l'âge de six ans y fut élevé, & employé par les Etats Generaux, premierement auprès de Monsieur le Marquis de Monpoüillan, Lieutenant General de leur Cavallerie ; il estoit auprès de luy en qualité de Ministre, & il eut cette mesme qualité auprès de leurs Ambassadeurs à Constantinople & à Smirne, & en dernier lieu auprès de l'Ambassadeur qu'ils ont aujourd'huy en France. Il a fait Abjuration entre les mains de Monsieur l'Archevesque de Paris,

Paris, & a protesté qu'à l'avenir, il consacrerait sa vie au service de l'Eglise Romaine. Quelques gens chagrins de ce changement, & qui d'ailleurs n'estoient pas trop satisfaits de ce qu'il penetroit dans leur conduire plus qu'il n'auroient souhaité, l'ont accusé de quelques desordres afin de noircir sa Conversion; mais malgré tout ce qu'on a pû faire, la verité a esté connue, & il n'a aucun besoin que je justifie son innocence.

Le 15. de ce mois, Monsieur Frizes, qui a esté Receveur General pour Sa Majesté dans la Generalité de Montpellier, fit Abjuration avec toute sa Famille & ses Domestiques entre les mains de Monsieur l'Archevesque de Paris. Il descend de feu Messire Simeon Frizes, Baron de
Novembre 1685. I

Sauve en Languedoc , qui fut Secrétaire d'Etat & des Commandemens , sous les Regnes de Charles IX. Henry III. & Henry IV. Sa Conversion qui s'est faite en presence de quantité de personnes de qualité & de merite , a esté d'une grande édification , & doit servir d'autant plus à persuader les plus obstinez , que Monsieur Frizes estoit un des vingt-quatre Anciens du Consistoire de Charenton. Il avoit toujours paru des plus zelez pour la Religion de Calvin , & il n'a épargné aucuns efforts pour la soutenir tant qu'il l'a crüe bonne.

Dans le temps que le Tombeau du Mareschal de Gassion s'est trouvé ensevely sous les ruynes de Charenton , la dernière personne de ce nom a fait Abjuration de l'Herésie entre les

mains du Pere Robinet Jesuite, Elle est du Diocese de Bourges, Veuve de Messire Frederic Henry de Gassion , & s'appelle Susanne Durand. Elle ne s'est convertie qu'après s'estre fait instruire pendant une année entiere, & avoir elle-mesme verifié tous les Passages de l'Ecriture , qui pouvoient servir à la détromper.

Monsieur & Madame la Marquise de Lostange ont fait la même chose, & s'y sont sentis tellement poussez par la verité de la Religion Catholique , que l'Edit de Nantes n'estoit pas encore revoqué lors qu'ils se sont convertis.

Le bruit que fit il y a un an l'Abjuration de Monsieur d'Arbaut, Gentilhomme de Nismes de l'Academie Royale d'Arles, m'oblige à vous informer des sui-

tes qu'elle a eues à l'égard de Mademoiselle d'Arbaut sa fille. C'est une jeune personne qui a un mérite & des qualitez aussi distinguées qu'il y en ait parmy celles de son sexe qui sont estimés les plus accomplies. Ce digne Pere, qui avoit passé dans les plus considerables Emplois dont ceux de la R. P. R. favorisent les plus zelcz de leur Secte, & qui ayant d'ailleurs des talens extraordinaires, s'estoit toujourns trouvé dans les Affaires les plus importantes & les plus secretes de cette Religion, fut enfin assez heureux pour estre desabusé de ses erreurs par les soins de Monsieur l'Evesque de Mirepoix. Il s'attira par son Abjuration l'estime des Etats de Languedoc qui luy en marquerent une extrême joye; mais dans ce bon-

heur il eut le chagrin de se voir abandonné de Madame d'Arbaut sa Femme, qui le quitta avec sept ou huit de ses Enfans, & ne luy laissa que Mademoiselle d'Arbaut sa fille aînée, que sa prudence & d'autres raisons retinrent auprès de luy, sans qu'elle donnast aucun sujet d'esperer qu'on pust luy rendre suspectes les maximes de Calvin, dans lesquelles elle paroissoit entierement invincible. Une opiniâreté si peu commune dans une jeune personne, qui avoit devant les yeux l'exemple d'un Pere sçavant & habile, étonnoit tous ceux qui tâchoient de la combattre. Elle dura une année, mais enfin Monsieur d'Arbaut, après des soins & des remontrances inutiles, l'ayant fait resoudre de passer quelques jours à Arles auprès de ma-

dame l'Abbesse de Saint Césaire, Sœur de Monsieur Rose, pendant qu'il alloit ailleurs pour quelques affaires, on gagna sur son esprit, qui est d'une délicatesse, & d'une force admirable, qu'elle entreroit dans des conversations aisées, & sans contrainte, avec quelque sçavant Ecclesiastique qu'elle choisiroit pour s'instruire des veritez de la Religion Catholique. Le Pere Theophile, qui a esté Provincial des Carmes déchaussez, tres habile Theologien & Predicateur, ayant esté prié de la voir, luy fit si bien connoître l'erreur où sa naissance l'avoit engagée, qu'après plusieurs Conferences se sentant entierement convaincuë, elle consentit à faire Abjuration, & le fit sçavoir à Monsieur l'Archevesque d'Arles. Il en eut une joye qu'il seroit dif-

ficile d'exprimer, & malgré son âge extrêmement avancé, il voulut faire luy-même les Ceremonies de cette Abjuration. Elles furent faites la veille de la Toussaints dans la Chapelle de son Palais, qui quoy que fort grande, se trouva toute remplie d'un concours extraordinaire de Personnes de qualité. Ce Prelat revestu de ses habits Pontificaux fit un Discours si touchant, & si plein de force & d'érudition, & l'accompagna d'une si grande effusion de larmes de tendresse, qu'il fut impossible à toute la Compagnie de s'empescher d'en verser. Cette jeune Demoiselle s'acquitta de cette action d'une maniere toute édifiante, & fit sa Profession de Foy, avec un zele qui ne laissa point douter qu'elle ne fust véritablement pectrée des veritez Catholiques.

Paris suit l'exemple des Provinces , & on y voit tous les jours des Conversions sans nombre. Il ne manquoit aux Heretiques que d'écouter ce que leurs Ministres appréhendoient qu'on ne leur expliquast trop clairement , parce qu'ils sçavoient que la verité leur seroit bientost connue. Jugez combien ils doivent aux bontez du Roy, qui les ayant mis en quelque sorte d'obligation de se faire instruire , les a mis en même temps dans la voye du Salut. En effet la pluspart avoient qu'ils y seroient entrez bien plutôt , si on ne les avoit pas détournés d'entendre la verité qu'ils reconnoissent presentement.

J'apprens que Monsieur Amproux Conseiller au Parlement de Paris , surprit agreablement tous ceux de la Compagnie en entrant

parmy eux comme Catholique ,
le jour qu'on fit la Mercuriale.

Comme les Lettres de Monsieur Allard , Ancien President en l'Election de Grenoble , vous ont toujours paru curieuses , & que sa derniere parloit des premieres Conversions du Dauphiné , je ne dois pas oublier à vous faire part de celle que je viens d'en recevoir. Vous y trouverez la suite du changement qui s'est fait en cette Province.

A L'AUTEUR

DU MERCURE GALANT.

A Grenoble le 17. Novembre 1685.

JE vous ay instruit, Monsieur, par
ma Lettre du 6. d'Octobre dernier,
de plusieurs Conversions arrivées
en cette Province, & je vous ay promis
de continuer à vous faire part

des progrès que la Grace & les admirables cooperations de nos Calvinistes ont heureusement achevez. Enfin, graces au Ciel, tout le Dauphiné est aujourd'huy d'une mesme Religion. Les Pretendus Reformez de la Ville de Grenoble, commencerent à défilér le mesme jour que je vous écrivit; & le Dimanche suivant on les vit courir en foule à l'Eveché dont les Chambres, les Salles, les Cabinets, les Chapelles, les Degrez & les Courts furent d'abord si remplis, qu'à peine pouvoit on trouver un endroit vuide. Messire Laurent de Perissot, Seigneur d'Alhieres & de Gicre, President au Parlement, qui a succédé à son Pere dans la mesme Charge; Noble Isaac de Chabrieres Seigneur de Baix; Noble Alexandre Pasquat, Seigneur du Roure & de Meirins, Conseillers au mesme Parlement,

qui ont servy en la Chambre Mi-partie; Noble Sanson Vial Tresorier de France, & plusieurs Gentilshommes de cette Ville & de la Campagne qui se rencontrerent alors à Grenoble, donnerent les premiers exemples, qui furent suivis avec empressement de tous les Protestans du dernier ordre. Cenz des autres lieux de la Province ne l'eurent pas plutost sceu, que d'un commun consentement ils firent leur declaration entre les mains des Prelats, ou des Curez des Paroisses, en sorte que tout est aujour'dhuy Catholique. Monsieur le Bret nostre Intendant, & Monsieur de la Trouffe Lieutenant General, ont esté à Mens au commencement de ce mois, pour y faire rasser le seul Temple qui restoit debout, avec celuy de Grenoble mais celuy-cy ayant esté destiné, par Arrest du Conseil du 6. Aoust

dernier, pour faire une Eglise Paroissiale pour les Fauxbourgs de cette Ville, on le laisse en l'estat qu'il est, tres. bien basti d'une forme octogone, couvert d'ardoises à la Mansarde, entouré d'une grande Court garnie presque par tout de plusieurs rangs de Tilleuls, fermée par un grand Portail, & par de fortes & hautes murailles. Voilà, Monsieur, de quelle maniere a finy une Religion commencée en cette Province sous le Regne de Henry II. portée dans le cœur de la pluspart de ceux qui l'embrasserent, par les violences de François de Beaumont Baron des Adrets, par les persuasions de Charles Dupuy Marquis de Montbrun, & par l'autorité de François de Bonne Seigneur de Lesdiguières, & qui fut soutenüe par quelques Princes du Sang qui s'estoient laissez malheureusement

corrompre. Ce fameux changement devoit arriver sous le Regne du plus grand Monarque de la terre, sous un Regne tout rempli de miracles, & dont l'Histoire étonnera la Posterité la plus éloignée. Il n'y a aucune Province en France où il y eut tant de Religionnaires à proportion qu'en celle-cy Elle a mesme produit plusieurs Ministres sçavans, des Ouvrages desquels j'ay parlé dans ma Bibliothèque de Dauphiné, & parmi eux a esté Guillaume Farel, premier Ministre de Genève, au commencement de sa corruption même avant Calvin. La Chambre de l'Edit supprimée en 1679. fut créée en 1577. Au commencement il n'y eut qu'un President & quatre Conseillers, & à la fin on y mit six Conseillers & on la fit mipartie. Voicy le Rolle des Officiers Protestans qu'elle a eus depuis sa création jusques à present.

*Jacques Colas la Madelaine, estoit
d'Orange.*

*Vincent Gentillet estoit du Diocese
de Vienne, & nous a laissé plu-
sieurs Ouvrages dont je parle
dans ma Bibliothèque de Dau-
phinè, & dans mon Dictionnaire
de la mesme Province.*

*Soffrey de Calignon, qui fut ensuite
Chancelier de Navarre, dont
j'ay composé & fait imprimer
la Vie.*

*Barthelemy Marquet de Valence,
dont la Famille est Catholique
depuis long-temps.*

*Charles Ducroz, dont la Famille
subsiste encore dans la Ville de
Die, & qui vient de se conver-
tir.*

*Samson de Perissol Seigneur d'Allie-
res & de Giere.*

Laurent de Perissol, de la conver-

sion dequelie viens de parler, & qui par ce moyen est devenu le second President du Parlement.

CONSEILLERS :

Soffrey de Calignon , qui fut ensuite President ; sa Famille subsiste encore.

Vincent Gentillet qui fut aussi President.

Pierre Fauvet , dont la Famille finit en luy.

Jean de Savasse , de mesme.

Barthelemy Marquet , qui a esté aussi President.

Charles de Veilheu , dont la Famille est éteinte de nos jours , & estoit ancienne.

Marc Vulson ; sa Famille subsiste par des Collateraux. Nous avons de luy quelques Ouvrages imprimez, que je rapporte ailleurs.

Gaspard de Gilliers. Un autre Gaspard de Gilliers son Neveu .

esté Conseiller en la Chambre de l'Edit de Paris, & s'est converty il y a long-temps.

Jacques de Calignon, Frere du Chancelier.

Daniel Armand, dont la Famille subsiste par des Collateraux.

Jacques de Martinel, qui a des Successeurs de son nom.

Michel de Gilliers, Fils de Gaspard.

Jacques de Vest d'Espeluche, dont le Fils & le petit Fils ont succedé en sa Charge. J'ay composé & fait imprimer la Genealogie de sa Maison, dans le premier Volume de l'Histoire Genealogique de cette Province.

Abel de Calignon, Fils du Chancelier.

Alexandre de Perrinel, dont le Marquis d'Arzeliers est Fils.

Charles Thonard estoit Etranger, & n'a laissé qu'une Fille mariée au Baron des Adrets.

Pierre Armand, Fils de Daniel.

Pierre Ducroz, Fils du President.

*Alexandre de Vesc d'Espeluche,
Fils de Jacques.*

*Isaac de Chabrieres, qui vient de se
convertir, & est le second Conseil-
ler du Parlement.*

*Alexandre de Bardonnenche, de la
Famille & de la Conversion du-
quel je vous ay écrit autrefois.*

*Hector d'Agout de Bonneval, de la
Famille des anciens Comtes de
Sault, comme j'ay fait voir en la
Genealogie que j'ay fait impri-
mer. Son Fils, Seigneur de la Vo-
repre, a fait son Abjuration de
la plus genereuse maniere du
monde, & il vient d'épouser Ma-
demoiselle de la Baume, Fille d'un
Maistre des Comptes.*

*François d'Yse de Rosans, dont j'ay
aussi composé & fait imprimer
la Genealogie au 3. Volume.*

Jacques d'Yse de Saleon son Fils, de la Conversion duquel je vous ay parlé en ma precedente Lettre.

Marc-Conrard Sarrafin de la Pierre. Sa Famille est Etrangere.

Alexandre de Vesc de Lalo, dont la Conversion est fortement souhaitée. Comme il est à Paris, il n'a pû suivre les judicieux exemples de ses Collegues qui sont en Dauphiné.

Pierre Chaluet est mort, & a laissé un Fils qui s'est converty.

Alexandre Pasqual du Roure, dont je viens de vous parler. Je suis vôtre, &c.

Ce n'est icy que la moitié de la Lettre de Monsieur Allard. L'autre moitié regarde une autre matiere, & je la reserve pour le mois prochain, aussi-bien qu'un fort grand nombre d'Articles cu-

rieux touchant des Conversions éclatantes, & principalement ce qui s'est passé à Roüen, à Caën, à Sedan, & au Pays de la Marche, dont j'ay de tres-exactes Relations, avec des Discours prononcez sur ce sujet, qui ont esté admirez, & des Lettres fort estimées. Je vous feray part de toutes ces choses; & comme les grands progresz que fait la Religion de tous costez, sont deus au zele du Roy, je ne puis mieux finir cet Article que par le Rondeau que je vous envoie. Il est de Monsieur de Benserade. Cet illustre nom donne un si grand poids à tous le Ouvrages qui le portent, qu'il n'est pas besoin de vous en rien dire davantage.

Il y a quelques années que je vous envoyay toute l'Histoire du Comte Tekely dans une de mes

lettres. Je vous marquay qu'après la Conspiration des Comtes de Serin & Tettembac , & du Marquis de Frangipanz , on voulu se saisir du Chasteau & des biens de son Pere , non qu'il eut trempé dans cette Conspiration , mais parce que d'aussi puissans Sujets que luy estans redoutables , que ce qui venoit d'arriver devoit le rendre suspect , le Pere de Tekely fit sauver son Fils déguisé en Fille , & mourut bien-tost après. Les Protestans de Hongrie se souleverent , & Tekely se trouva à leur teste à l'âge de dix sept ans. Cette Rebellion augmenta , & l'esprit de Tekely la rendit assez heureuse. Enfin , soit que les Turcs fussent appelez en Hongrie par ces Rebelles , soit que les Troubles que ce jeune Comte soutenoit , leur eust fait croire

qu'ils en feroient mieux leurs affaires en Allemagne, ils y fondirent, comme vous avez sçeu. Ils eurent du desavantage devant Vienne, & l'année suivante les Allemans en eurent devant Bude. Mais ces derniers secourus de toutes parts, & sur tout de l'argent du Pape, & défendant d'ailleurs la cause de Dieu; ont eu des avantages si grands dans la dernière Campagne, & contre les Turcs, & contre les Mécontents, que le Grand Seigneur voyant murmurer ses Peuples, & appréhendant un Soulevement de ce murmure, a cru devoir leur faire voir celui qu'il pretend estre l'Autheur de la Guerre, afin de les apaiser par ce qu'il jugera à propos de résoudre de ce Comte, & c'est pour cela que les Turcs qui sont adroits luy ont rendu les

pieges que vous avez sçeu , pour le faire tomber entre leurs mains. Cependant ils ont ignoré leurs vrais interets puis que le Comte Caprara avoit receu ordre de l'Empereur de lever le Siege de Cassovie , ce qu'il auroit fait le lendemain ; mais les choses ont tourné tout autrement. Le Bacha de Varadin ayant dit au Comte Petrozzy Conseiller , & intime Amy de Tekely qu'il , devoit prendre le Commandement des Troupes , & marcher au secours de Cassovie. Ce Comte au lieu d'aller trouver les Rebelles , envoya un Deputé au Comte Caprara pour le prier d'obtenir sa grace de l'Empereur , & le même jour qui estoit le 25. d'Octobre , il fit rendre Cassovie. Les Rebelles furent ensuite incorporez dans les Troupes de Sa Ma-

jesté Imperiale , & l'on marcha du costé de Mongats. Cette Forteresse qui appartient au Comte Tekely , & dont la prise rendroit l'Empereur Maistre de toute la haute Hongrie. Les Turcs n'ont pas esté plus heureux du costé de la Pologne, quoy que leur Armée jointe à celle de leurs Alliez, soit beaucoup plus nombreuse que celle des Polonois , ils n'ont pu jeter aucun secours dans Kami-niek , & ont mesme esté poussez pendant quatre ou cinq jours par les Polonois. C'estoit tout ce que ces derniers pouvoient faire cette Campagne , ayant des Troupes beaucoup inferieures à celle de leurs Ennemis.

Comme les desordres qui sont arrivez dans la Hongrie font grand bruit depuis long-temps , je croy vous donner à vous & à

vos Amis une nouvelle agreable, en vous apprenant que le Sieur de Luynes & la Veuve Blageart, vont débiter un Livre nouveau, intitulé *Histoire des Troubles de Hongrie*. Elle est divisée en trois Volumes, & contient tout ce qui s'est passé à l'égard des Mécontents depuis l'année 1653. On y voit la naissance de leur revolte, & les progres qu'elle a eu jusques à present. Cette Histoire nous manquoit, & on est obligé à l'Auteur, du soin qu'il a pris de ramasser en un Corps les divers Memoires qu'il a trouvez.

Le second Air nouveau que je vous envoie, est d'un Auteur fort celebre.



AIR

AIR NOUVEAU.

Fut-il jamais un plus charmant
bonheur !

D'un vin choisy ma cave est
pleine ,

Et ma Philis enfin sensible à mon
ardeur ,

Après tant de rigueurs cesse d'estre
inhumaine.

Entre ces deux plaisirs je partage
mon cœur ,

La nuit est à Philis , le jour à ma
bouteille.

L'une & l'autre sans cesse me re-
veille ,

Fut-il jamais un plus charmant
bonheur !

La premiere Enigme du dernier
mois, a esté faite sur le mot de
l'Ombre , & il a esté trouvé par
Novembre 1685. K

M^{rs} N. de Lestang ; Il Cavalier Fredino ; Dom Radigues de la ruë S. Severin ; Rault de Roüen, & l'Amant du bon Tabac de Bressil , ces trois derniers l'ont expliquée en Vers.

Le mot de la seconde Enigme étoit *l'Epy de bled*. Ceux qui l'ont expliquée dans son vray sens, sont Messieurs d'Estouteville de Tourry ; de Bordoüilla le Fils, de Roüen ; Henry Bachelet , Tapissier ; P. Carrier de Roüen ; de Cour de Bondevaux ; de la Bournat de Clermont ; l'Habitant de Saurmur la belle Tranquille de la Porte de Richelieu , & la Spirituelle de Lorme de Vitré. *En Vers* Le Charpentier , Receveur des Tailles à Romorantin ; l'Epinay Buret de Vitré , Avice de Caën, ruë de la Harpe ; le Roux, Medecin à Vitré ; de Souveras ; C.

F. Lourdet, du quartier de la Place Maubert ; l'Adroit Manchot de la rue Garanciere ; l'Homme, a plus d'une affaire ; la Brunette Favorite du petit Colin ; & la plus aimable Brunette du petit Baptiste de la rue Saint Germain.

Les Ceux qui ont trouvé les vrais mots de l'une & de l'autre , sont Messieurs de Sorbierre , Banquier, rue des cinq Diamans ; Rey Docteur en Medecine , Le voisin de l'aimable Ducret de Lyon , Rouffrain de Toulon , Bouchet Graveur de Lyon ; le petit Vassan de la petite Fan ; l'Amant des bons Hotteurs, de la rue des Pastoreaux d'Orleans ; l'Assemblée de la Croix, de Saint Estienne de l'Isle en Flandre. *En Vers*, L. Bouchet, ancien Curé de Nogent le Roy , Horde de Senlis, Larcange, de Bourbon l'Archambaut ; le pe-

tit Colin ; & le petit Baptiste Frere du petit Colin de Petbi-
viers : Gyges ; Alcidor , la Belle
Nourriture ; Silvie ; l'Hermophi-
le du Hoc ; la petite Assemblée
A. & la petite Assemblée G. ces
six du Havre.

Voicy deux Enigmes nouvel-
les ; les Pensées en ont esté four-
nies par Diane , au Berger de Flo-
re , qui n'a fait que les mettre en
Vers ; & Diane ou Susane est cet-
te jeune Enjouée dont il est parlé
dans le dernier Extraordinaire
p. 301

ENIGME.

JE me rends familiere assez faci-
lement.

Aux plus huppez je chante des inju-
res,



Je me plais à voler , & vole impuné-
ment,

*Sans avoir peur des fers n'y des
tortures.*



*Je n'ay qu'un seul habillement,
La mode & la saison n'y font nul
changement,
C'est une robe fort legere
Où le blanc & le noir on leur com-
partiment,
De la mesme façon que l'avoit ma
Grand-Mere.*



*Je suis pourtant d'un assez grand
renom,
Gens du plus haut étage ont eu cinq
fois mon nom,
Le Tartuffe l'affecte, & le Saint le
revere.*



*Jadis quand j'estois Fille, on m'ac-
cusa d'orgueil.*

*Sur la qualité de Chanteuse ;
Et de là vient , dit-on , que je porte
le deuil.*

*Aujourd'huy l'on m'estime une gran-
de Causeuse ,
Sur tout lors que je n'ay qu'un
œil.*

AUTRE ENIGME.

H *Eros en fait de patience ,
Je souffre , hélas ! jusqu'aux derniers
abbou ,
Mépris , injure , coups , toute sorte
d'offence ,
Sans faire aucune résistance ,
Et sans mesme employer ma pitoya-
ble voix ,
A ma défense.
Je passe aussi mes jours comme les
Penitens ,*

*Dans le travail presque en tout
temps ,*

*Mangeant peu , couchant sur la
dure.*

*Ne buvant jamais que de l'eau,
Vestu de gris, sans bonnet ny chapeau:*

Mais bien que pauvre creature

On tire un honneste Tribut

*De la pluspart des peines que
j'endure ;*

*Et j'ay toujours sur moy le signe du
Salut.*



*Mon sort ne cause point d'envie;
Car s'il ne m'avient pas d'estre man-
gé des Loups .*

*Après ma mort je reçois plus de
coups ,*

Que je n'en eus pendant ma vie.



*J'ay des Freres de lait , & d'au-
tres de renom;*

*De ces derviers grande est la mul-
titude ,*

*N'en es tu point , dis moy , toy qui
cherches mon nom ?*

*En vain , s'il est ainsi , tu mets la
ton étude.*

Jamais tu ne le trouveras ,

A moins que tu ne sçaches

D'un Amy franc qui ne te flatte pas ,

*Ce que sous ton Sur tout tu ca-
ches.*

Je vous ay quelquefois parlé de Monsieur de Bonrepas, Intendant General de la Marine, & des Armées Navales de Sa Majesté, dont il s'acquitte avec beaucoup d'intelligence & d'exactitude. Ce fut luy qui entra dans Genes, lors que M. le Marquis de Seignelay étoit devant cette Place. Tout le monde sçait qu'il n'oublia rien pour persuader aux Genoïs ce qu'ils devoient faire, afin d'éviter les bombes qui cau-

ferent de si grands desordres dans leur Ville. Le mesme M. de Bonrepas vient estre pourveu de la Charge de Lecteur ordinaire de la chambre du Roy , sur la Demission volontaire de M. l'Abbé de Dangeau. Vous pouvez croire qu'ayant toujours servy le Roy avec autant de zele que de succès , il en a esté receu avec beaucoup d'agrément.

Je sçay Madame , que vous n'avez pas esté la seule personne que la nouvelle de la mort de M. Cortin employée dans ma dernière Lettre ait alarmée ; vous avez cru que je parlois de celuy qui a fait voir tant d'esprit & tant de zele , dans les importans emplois que sa Majesté luy a confiés. C'estoit cependant de M. Courtin , ancien Conseiller d'Etat , qui y a autrefois esté en Alle-

imagne & en Suede , & qui vivoit depuis quelque tems dans une grande Retraïte. Je remets au mois prochain , tout ce qui regarde l'ouverture du Parlement , & des autres Cours Superieures du Royaume , aussi bien que les honneurs funebres rendus de toutes parts à la memoire de feu M. le Chancelier , & quantité d'autres articles, que l'abondance de la matiere m'a contraint de reserver. Je suis , &c.

Le sieur Duplessis Duvernet continuë ses avis , touchant ce qui est contenu aux deux Mercure Galands , le premier du mois de Juin 1685. le second du mois d'Aoust de la mesme année pour faire Sçavoir à toute la Noblesse Françoise & Etrangere qu'il a en son Academie un tres-grand nombre de beau & bon

Chevaux aussi bien maniant qu'il en ay dans quelques Academie du Royaume & entr'autre deux dans ledit nombre qui font des choses surprenantes, l'un allant à capiolle par le droit dans la Carriere, qui a quatre-vingt pas de long, d'un hauteur de sept à huit pieds, & l'autre Cheval va d'un autre air, à croupade de la même hauteur & fait la longueur des quatre-vingts pas en sept saults Carrez; il y a aussi toute sorte de maîtres des exercices tres-habiles, c'est pourquoy ceux qui desireront venir dans l'Academie du sieur Duplessis Duvernet, il leur fera des compositions fort honnête dont les particuliers y trouveront toutes les satisfactions possible & l'on apprend à monter à Cheval, à Dancer, la Mathematique, la



Bague, les Testes, le Combat à Cheval, l'Epée & Pistolet à la main & Rompre en Lice, à faire du Drapeau, Piques, & Mousquets, à Voltiger, & à connoître les bonnes & méchantes qualité des Chevaux & leur maladie.

A Paris ce 30. Novembre 1685.

On a mis dans ma lettre du mois d'Octobre en parlant des Certificats de M. les Medecins, donnez à M. de Rouviere, pour marquer la bonté de sa Theriaque, le nom de Richard au lieu de celui de Lienard.

On a mis M. de Quincé, General des Armées du Roy, il faut mettre Lieutenant General.

Dans l'Article de M. l'Archevêque de Sens, on a mis Montlezun Beze-maux, au lieu de Mont-tuson de Be-



*zemaux. Les Comtes de Bigorre,
Pardiac, Mont-tusson, Bezemaux
ne font qu'une mesme Maison, qui
a fait toutes ces Branches.*

F I N.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, LUNQUIERES. Il est, permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pieces, Relations, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amié Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Graveurs & aures, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé A N G O T, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer , Sieur de
Vizé , a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry , Libraire à
Lyon , pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.



Avis pour placer les Figures.

LE Theme celeste, doit regarder la page 60

L'Air qui commence par *l'Amour, le seul amour est cause*, doit regarder la page 142

L'Air qui commence par *l'Amour fut-il jamais, &c.* doit regarder la page 217.

